L'Etat contemporain en Afrique
E. TERRAY, éd., Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, 1987.

Fonds Documentaire ORSTOM
010010774

Fonds Documentaire ORSTOM
Cote : B*10774 Ex : 1

EN Ø
+10 Ø

AU CŒUR DES ETHNIES IVOIRIENNES... L'ÉTAT

J.-P. CHAUVEAU et J.-P. DOZON *

L'ÉTAT, L'ÉCONOMIE DE PLANTATION ET LES ETHNIES EN COTE-D'IVOIRE

Dans un premier texte (« Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire ») [1], nous avions traité de l'identité ivoirienne en nous démarquant de l'une des thèses couramment admises (d'inspiration marxiste qu'illustre parfaitement bien l'ouvrage déjà ancien de S. Amin, *Le développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire*) suivant laquelle la Côte-d'Ivoire, en dépit (ou à cause) de son apparente réussite (croissance économique, stabilité politique), « n'a pas d'autonomie propre » et représente bien plutôt le parangon du néo-colonialisme avec une économie essentiellement tournée vers l'exportation de quelques produits agricoles ou primaires et un pouvoir politique acquis aux stratégies de l'impérialisme. Un tel diagnostic nous est apparu non seulement plaqué (issu de généralités « tiers-mondistes » à forte tendance économiciste comme les notions de Centre et de Périphérie) mais, en outre, relever d'un discours qui, tout en prétendant analyser et dénoncer les mécanismes de la domination, en perpétue, au plan intellectuel, les fondements. A le suivre, rien de ce qui est conforme aux normes d'un développement authentique (dont le modèle « auto-centré » est plus ou moins déposé en Occident) n'est discernable en Côte-d'Ivoire. Curieuse démarche ou curieux syllogisme dont les prémisses strictement normatives aboutissent à

* Sociologues, équipe « Autonomie et dépendance » du département « Conditions du Développement » de l'ORSTOM.

un raisonnement circulaire : la Côte-d'Ivoire est ce qu'elle ne devrait pas être...

Notre perspective ne consistait bien évidemment pas à gommer la domination, les relations de dépendance, encore moins à gloser sur les « réussites » économiques et politiques de la Côte-d'Ivoire ; bien plutôt à dépasser les oppositions idéologiques qui croient reconnaître dans son histoire récente tantôt la meilleure des croissances tantôt le pire des développements, pour tenter de comprendre la société ivoirienne de l'intérieur, d'en démêler la trame depuis que l'Etat colonial a dessiné ses contours. A cet égard le parti que nous avons pris de donner une certaine consistance à l'univers ivoirien tenait au moins à ce « symptôme » que les métaphores par lesquelles ses détracteurs comme ses apologues résument leur position l'irréalisent simultanément : miracle ou mirage ivoirien, telle est l'alternative où l'on perçoit que la Côte-d'Ivoire ne cesse d'intriguer (et par là même d'afficher une évidente singularité) tout en se laissant réduire à de pures fictions.

Au-delà du « symptôme » nous disposions d'un objet privilégié qui nous faisait entrer de plain-pied dans cette réalité ivoirienne régulièrement occultée par les discours officiels (critiques ou apologétiques). Cet objet par lequel nous prétendions singulariser l'univers ivoirien, et nous démarquer des discours officiels, a de prime abord tous les aspects d'un paradoxe. Il recouvre en effet un secteur économique sur la base duquel la Côte-d'Ivoire s'irréalise, ou mieux n'existe que par la seule volonté de l'Autre, en l'occurrence celle du colonisateur, puis de l'ex-métropole ou du marché mondial. Le secteur en question, l'économie de plantation (composée principalement d'une masse de plantations dites villageoises reposant sur le café et le cacao), est ainsi décrite comme la conséquence de l'introduction autoritaire des cultures d'exportation par le pouvoir colonial, encadrée et amplifiée ensuite par le dispositif d'intégration du marché mondial. Pour les uns, la contrainte coloniale a finalement été bénéfique puisqu'elle a permis à l'Etat ivoirien (acquis aux « bienfaits » du libéralisme) de connaître un « développement » envié par beaucoup

d'Etats africains (le « miracle ivoirien » tenant principalement aux exportations du café et du cacao). Pour les autres, colonialisme et néo-colonialisme ont introduit en profondeur le sous-développement car l'expansion de l'arboriculture s'est traduite immanquablement par un processus d'extraversion et de dépendance de l'économie ivoirienne.

Avec l'économie de plantation on retrouvait donc ce chassé-croisé d'images antithétiques évoquées plus haut, mais surtout cette même façon de parler de la Côte-d'Ivoire en lui ôtant toutes qualités qui lui appartiennent en propre (même quand il s'agit de parler de sa réussite). Pourtant, examinée de près, cette économie nous est apparue détenir des caractéristiques qui renversaient complètement la perspective et offraient une lecture de la Côte-d'Ivoire où l'on découvre toujours la présence de l'Autre, des dominants, mais pas à la place qui leur est habituellement dévolue, et surtout le rôle de tout premier plan joué par les populations ivoiriennes. Davantage qu'un objet, l'économie de plantation s'est révélée être un excellent analyseur de la société ivoirienne. Contrairement aux idées reçues, l'expansion de l'économie de plantation ne saurait être attribuée à l'efficacité de la seule contrainte coloniale.

Comme nous l'écrivions dans notre texte, si la circonstance du commencement de cette économie est sans conteste imputable à l'initiative européenne, sa dynamique a appartenu (et appartient pour une large part toujours) aux populations ivoiriennes. A chaque fois que l'Etat colonial a voulu intervenir directement sur les structures de production, il a échoué, et c'est d'une certaine façon son échec en ce domaine qui a donné toute son ampleur à l'économie de plantation et nous permet d'en attribuer « la réussite » aux sociétés ivoiriennes. Le rôle de la colonisation ne fut pas pour autant nul, bien au contraire ; mais c'est au niveau des effets inintentionnels de son action, agissant sur les conditions et les cadres généraux de la production que l'efficacité de l'Etat colonial est véritablement discernable. Ainsi plus que les mesures contraignantes prises pour développer le cacao, les interventions pour imposer

d'autres cultures, notamment le riz, le maïs et surtout le coton, ont fait basculer des régions entières dans la cacaoculture ; les tentatives de canaliser la main-d'œuvre du nord vers les entreprises européennes pour éviter de trop ponctionner les régions où se développait la cacaoculture indigène ont abouti au détournement de la force de travail des premières vers la seconde... En bref notre démarche s'est efforcée de démontrer en quoi l'histoire de l'économie de plantation révèle un large processus d'autonomie. Autonomie signifiant à la fois détournement et appropriation par les populations ivoiriennes du projet colonial. Si l'Etat colonial (puis l'Etat ivoirien) a pu s'attribuer la réussite de l'arboriculture, c'est avant tout parce qu'il n'est pas parvenu à modifier ce qu'il appelait confusément « le développement anarchique des plantations », c'est-à-dire en fait les rapports sociaux et les structures de production élaborées par ces populations.

Le caractère privilégié que nous avons accordé à l'économie de plantation ivoirienne n'a pas tenu à la seule mise à jour de ses marges d'autonomie. Loin des images qui font de la Côte-d'Ivoire une société « extravertie » et sans consistance, elle fournit un cadre d'analyse à plusieurs dimensions qui permet d'en comprendre la structuration interne. Autour de l'économie de plantation, c'est l'histoire de la colonie et de la société ivoiriennes qui s'est jouée, présidant aussi bien aux différenciations et aux inégalités régionales (Nord/Sud, Est/Ouest), qu'à l'émergence de forces sociales inédites et de modes d'expressions et de contestation collective ; notamment celles qui se sont opposées à un Etat colonial devenu très tôt archaïque en ce qu'il a perpétué un système de contraintes (particulièrement le travail forcé) qui empêchait la généralisation de l'économie de plantation. Par conséquent, bien au-delà d'un secteur de production agricole, l'économie de plantation représentait à nos yeux le véritable creuset d'une société civile ivoirienne à part entière.

∴

Toutefois, le problème qui était au centre de nos préoccupations, celui d'établir et d'expliquer l'identité ivoirienne, ne nous paraît pas entièrement résolu par le seul décryptage de l'économie de plantation. Car cette « identité » doit aussi compter avec le fait ethnique et si l'économie de plantation permet d'en apprécier la teneur (notamment à travers les différenciations régionales), elle n'en épuise pas la compréhension. C'est pourquoi ce second volet s'organisera autour de la question ethnique en Côte-d'Ivoire, question qui, croisée avec les enjeux de l'économie de plantation, nous paraît conditionner toute analyse de l'Etat ivoirien contemporain.

Le fait ethnique amène en effet à resituer notre propos initial. Tout en rendant compte de processus largement autonomes que l'économie de plantation a généré au point d'être évalués par nous comme constitutifs d'une réalité ivoirienne tout à fait consistante, nous prenions acte de ce que les études monographiques montraient que leur impact ne modifiait pas les ordres et les identités socio-culturels en tant que tels. C'est pourquoi la démonstration du rôle de l'économie de plantation comme « creuset d'une société civile ivoirienne à part entière » ne peut exclure la réalité immédiate de sa diversité ethnique. Au préalable il nous faut envisager un autre stéréotype véhiculé par les discours habituels sur la Côte-d'Ivoire. En contrepoint des images qui par excès d'économisme irréalisent la société ivoirienne (mirage, miracle ivoirien), une tout autre représentation semble lui donner un authentique contenu. Par elle, en effet, la Côte-d'Ivoire est réputée regrouper plus d'une soixantaine d'ethnies et, face à une modernité qui laisse semble-t-il apparaître un processus rapide d'occidentalisation, trouver sa « vérité » sous la forme d'une mosaïque de traditions socio-culturelles.

A propos de cette autre vision de la Côte-d'Ivoire (légitimée d'une certaine façon par toute une « tradition » ethnologique et sociologique qui a presque entièrement « couvert » l'ensemble des ethnies de Côte-d'Ivoire), un argument est souvent utilisé qui prétend relier sa diversité ethnique à son destin politique. Il consiste à affirmer

qu'une telle diversité serait particulièrement favorable à la stabilité du régime ivoirien, ce dernier pouvant pleinement jouer son rôle unificateur face à une société divisée de fait[2].

Bien qu'il ne nous semble pas en lui-même convaincant, ni pour la Côte-d'Ivoire ni pour les pays où inversement le petit nombre d'ethnies expliquerait l'instabilité politique relevant d'une sociologie politique sommaire et paresseuse où l'on croit expliquer à coups de corrélations grossières, l'argument n'est pas dénué de tout intérêt en ce qu'il met en rapport Etat et ethnies. Peu importent ici les spéculations sur la stabilité, l'essentiel étant d'interpréter cette manière qu'a l'Etat ivoirien de revendiquer ses nombreuses ethnies, d'être celui par qui les identités socio-culturelles ont l'air de faire corps dans un même ensemble national. Il nous semble en effet qu'une telle revendication, loin de démontrer que l'Etat transcende des réalités archaïques et en maîtrise l'évolution et l'intégration, révèle au contraire que ces deux pôles apparemment antithétiques participent d'une histoire commune qui s'origine dans la création de la colonie ivoirienne et déroule ses conséquences simultanément au cœur des ethnies et de l'Etat contemporain. Loin que les ethnies « traditionnelles » et la Côte-d'Ivoire étatique « moderne » existent les unes malgré l'autre, ou inversement, elles s'informent et prennent leur sens dans leurs rapports réciproques. Dans cette perspective le problème des ethnies de Côte-d'Ivoire rejoint et complète les analyses de son économie de plantation, mais de manière à brouiller le dualisme généralement en vigueur dont les oppositions fétiches et passe-partout (tradition/modernité et ses nombreuses variantes) ne permettent que de porter un regard évaluatif sur la Côte-d'Ivoire, de diagnostiquer sa réussite ou son échec (attitude qui va jusqu'à jauger le nombre de ses ethnies pour déclarer qu'elle est politiquement stable) et interdisent ainsi d'analyser la singularité de la société ivoirienne en tant que telle.

Par ce renversement de perspective, nous nous proposons donc de remettre à sa juste place l'efficace de l'Etat colonial, de montrer comment il a « fondé » la

colonie ivoirienne en produisant les signifiants ethniques et surtout en leur faisant jouer les uns par rapport aux autres un système de rôles et de valeurs qui a parfois varié avec le temps mais qui n'a pas cessé de cristalliser les identités socio-culturelles et de modeler la Côte-d'Ivoire à coups de distinctions ethniques.

A cet égard il nous faudra renouer avec les conclusions de notre premier texte : nous contestions à l'Etat colonial la capacité par ses seules consignes ou contraintes d'avoir diffusé l'arboriculture, mais nous lui reconnaissions celle d'avoir grandement contribué au développement inégal de l'économie de plantation suivant les régions. Or, plutôt que d'admettre ce fait comme le produit, même inintentionnel, de son action, l'Etat colonial l'a immédiatement traduit en termes « ethnologiques ». Les populations akan qui se sont adonnées plus vite au café et au cacao ont été gratifiées d'une meilleure aptitude au progrès, tandis que les populations de l'Ouest, taxées d'emblée de primitives, apparaissent comme lui étant résolument hostiles. En prolongement il nous faudra mieux préciser la notion de société civile ivoirienne. Conforme dans un premier temps à cette idée que l'économie avait débordé, voire subverti le projet colonial, généré des forces sociales qui très tôt ont exigé de son administration qu'elle cesse d'entraver le développement arboricole, la société civile ivoirienne est aussi chargée de signifiants ethniques. L'expansion de l'arboriculture n'a structuré l'espace ivoirien qu'en charriant avec lui les signes de reconnaissance, les distinctions, voire les revendications ethniques.

En fonction de cette grille d'analyse à trois termes : l'Etat colonial, l'économie de plantation, les ethnies, qui noue les fils principaux de l'histoire de la Côte-d'Ivoire, on tentera de poser et d'analyser ce que l'on est convenu d'appeler la problématique ethnique de l'Etat post-colonial en Côte-d'Ivoire. Problématique qui cherchera moins à définir la nature du régime ivoirien qu'à décrypter les rapports spécifiques qu'entretient l'Etat ivoirien avec sa propre société et sa propre histoire.

1. Du dualisme de la reconstitution historique rétrospective à la méthode généalogique

A propos de la Côte-d'Ivoire comme de l'Afrique noire en général il est d'usage d'opposer d'un côté les ethnies comme héritières des anciennes entités socio-culturelles précoloniales, d'autre part la société globale en procès de « modernisation » depuis l'époque coloniale et dont l'Etat serait précisément la clé de voûte. L'apparente pertinence de cette opposition s'exprime par une série de concordances : nul ne peut nier l'existence d'identités ethniques revendiquées, au nom de leurs origines, par les Ivoiriens eux-mêmes ; la force de ces identités peut-être aisément évaluée par la coloration ethnique que prennent bien des conflits sociaux et politiques. Tentatives scissionnistes agni, conflits entre Bété et Baoulé et plus généralement entre migrants baoulé et « autochtones » de l'ouest forestier, discours sur la « domination » baoulé, doute poliment exprimé sur « l'ivoirité » des ressortissants malinké et dioula.

Ce sont là quelques signes parmi les mieux connus du « problème » ethnique même si, en filigrane, l'on devine des causes et des conditions économiques plus générales. L'essentiel est que la forme ethnique est tenue pour l'expression déformante des situations sociales parce qu'elle correspond à la source la plus ancienne de l'historicité ivoirienne ; celle qui, en l'occurrence, déterminerait sa diversité interne. Les formes sociales nouvelles, induites d'abord par la colonisation puis par l'insertion du pays politiquement indépendant dans l'économie-monde contemporaine, sont toutes traversées par la composante ethnique : là où il y a encore une dizaine d'années la littérature spécialisée ne voyait que « ruptures », il apparaît de fondamentales continuités : l'expansion de l'économie de plantation, le poids de l'économie dite « informelle », la société urbaine, pour

ne prendre que ces exemples, utilisent plus qu'elles ne rompent les vieilles solidarités sociales et ethniques. L'Etat lui-même doit composer avec elles pour ne pas sombrer ; plus encore, il est amené à revendiquer la diversité ethnique à son propre compte, à « doser » les postes ministériels en fonction des origines ethniques pour être en mesure d'accomplir sa mission qui est précisément de les intégrer dans le cadre d'une nation « moderne ». Au point que l'origine ethnique du successeur d'Houphouët-Boigny à la tête du pays passe depuis longtemps pour être la question-clé de la scène politique ivoirienne. Du rapport d'extériorité fondamental qu'entretiennent Etat et ethnies, comme relevant de deux sources historiques spécifiques, naîtraient des configurations sociales, économiques, culturelles et symboliques hybrides, balançant entre l'interaction plus ou moins maîtrisée et, en cas de crise grave, la concurrence et l'hostilité.

La littérature scientifique sur le sujet développe largement cette interprétation à propos de la Côte-d'Ivoire. Le poids relatif des différentes ethnies dans l'appareil étatique et administratif ou dans tel secteur d'activité ou domaine social considérés demeure « l'angle d'attaque » privilégié de la sociologie politique, même si le résultat n'est pas toujours probant [3]. Ou encore, à propos des distorsions provoquées par la colonisation et les formes économiques contemporaines dans les configurations socio-culturelles traditionnelles, on va chercher à rétablir les « vraies » entités ethniques précoloniales pour mieux rendre compte de leur persistance et, pour ainsi dire, de leur authenticité vis-à-vis des formes sociales induites par la domination politique et économique extérieure. On voit ainsi succéder aux « grandes familles ethniques » de l'ethnologie de la période coloniale de nouveaux ensembles — ou plutôt de nouvelles appellations — qui correspondraient plus objectivement à la physionomie précoloniale (ainsi par exemple le groupe « magwe-wognepe » dans l'ouest forestier, le groupe « akan » à l'est incluant les Kwakwa ou Lagunaires auparavant distingués des « Agni-Achanti ») [4]. Loin de nous aider à comprendre les rap-

ports existant entre les formes anciennes de solidarité et d'identification d'une part et le dispositif social lié à l'existence de l'Etat d'autre part, les progrès de la connaissance ont contribué à durcir l'opposition entre les deux ordres de phénomène en recherchant de plus en plus loin dans le passé les sources de leur divergence. Bref, à tenir un discours de plus en plus anachronique sur les productions sociales contemporaines, discours qui consiste à dire ce que la Côte-d'Ivoire n'aurait pas dû être — on rejoint paradoxalement le discours économiciste de la théorie du Centre et de la Périphérie — et à retrouver au terme de l'analyse le dualisme postulé au départ.

A ce compte on conclura sans difficulté — mais aussi sans grande portée heuristique — que l'Etat ivoirien contemporain est l'héritier de l'Etat colonial[5] avec cette particularité qui signe à la fois son caractère spécifique et sa fragilité : avec l'Indépendance, le fait ethnique a pu se diffuser au sein même du dispositif étatique et administratif selon les lignes de force de l'articulation au système économique capitaliste. L'importance originelle de la « bourgeoisie des grands planteurs » et la place des sociétés côtières de l'est dans l'édification de la Côte-d'Ivoire coloniale expliquent tout naturellement la prépondérance akan (et plus particulièrement baoulé) dans l'appareil d'Etat ainsi que la marginalisation et les revendications des ethnies de l'ouest forestier (et singulièrement des Bété), ou le rôle d'arbitrage, discret mais décisif, des gens du nord (nombreux dans l'armée).

On voit ainsi comment la démarche scientifique est portée à insister sur l'antinomie entre les sources d'identification et le poids du passé « endogènes » et les déterminations « exogènes » incarnées par l'Etat et l'économie d'exportation : si l'ethnie est bien l'identité conférée à des groupements humains en vertu de leur origine et de procédures socio-culturelles spécifiques, il est clair qu'elle est une dangereuse rivale de l'Etat-nation dont l'inachèvement est précisément imputable à cette concurrence. Toute analyse entreprise à partir de ce dualisme est donc condamnée à rechercher indéfiniment dans le passé lointain des ethnies, purifiées pour ainsi dire des effets pervers de l'Etat[6], les causes véritables de la fragilité de la société ivoirienne contemporaine.

Nous proposons à l'inverse de penser la cristallisation des ethnies et la constitution de l'Etat comme deux processus organiquement liés.

Précisons brièvement que notre propos consiste non à nier la légitimité de la reconstitution historique de l'actuelle Côte-d'Ivoire à la lumière du peuplement précolonial, mais à séparer deux ordres de connaissance qui, tout en concernant le même objet formel (l'ethnie), obéissent à des procédures tout à fait différentes. Le premier est relatif à l'histoire du peuplement et aux processus de constitution d'entités socio-culturelles précoloniales, entités qui demeurent le substrat sur lequel la colonisation a édifié un dispositif d'administration étatique. Leur reconstitution est loin d'être achevée et, à cet égard, la question reste ouverte de savoir dans quelles conditions il convient d'appliquer le terme d'ethnie et d'interpréter les relations interethniques[7].

La présente communication n'a pas pour but de faire le point sur ces questions et si, à l'occasion, il nous arrivera de les évoquer, ce n'est que dans la mesure où elles rejoignent ou éclairent le seul ordre de connaissance qui nous intéresse ici, à savoir les relations organiques qu'ont entretenues ethnies et Etat depuis l'avènement de la colonisation.

Disons d'emblée, en une formule lapidaire, que de la même manière inattendue que l'économie de plantation n'est pas un pur produit de la contrainte coloniale et de l'Etat néo-colonial contemporain, les ethnies n'évoquent pas strictement le « paysage ivoirien » d'avant la conquête européenne. En tant qu'inscriptions cartographiques correspondant à un territoire et à un nom, elles participent autant du « travail ethnographique » de l'Etat colonial que de réalités qui auraient préexisté à

son instauration. Une telle assertion ne veut pas dire que les administrateurs coloniaux ont inventé ou créé de toutes pièces des entités socio-culturelles ; elle signifie simplement que la manière avec laquelle ils ont inventorié et identifié les populations de la colonie ivoirienne dénote une part importante de contingence véhiculant des représentations dont l'Etat colonial avait besoin pour administrer le territoire ivoirien et pour légitimer ses pratiques de domination et ses projets de mise en valeur (certains administrateurs ont, du reste, explicitement reconnu cet « arbitraire »). Autrement dit l'efficace de l'Etat colonial réside dans le fait que son « travail d'ethnographe » s'est trouvé relayé et amplifié par les populations ivoiriennes elles-mêmes. Elles sont devenues bel et bien des ethnies mais suivant une logique identitaire qui nécessite de les situer (du moins au niveau où nous nous plaçons) les unes par rapport aux autres, c'est-à-dire dans un système de référence qui structure en même temps l'ensemble ivoirien.

Cela explique le constat, laissé en suspens dans notre premier travail, que le développement de l'économie de plantation apparaît n'avoir engendré de nouvelles formes sociales, des rapports sociaux inédits « qu'en étant pris en charge, approprié par les ethnies, comme si, loin de déstructurer celles-ci, il leur avait au contraire donné un regain d'existence et, plus encore, dans le cas de certaines ethnies, une identité qu'elles n'avaient pas nécessairement auparavant » (Chauveau et Dozon, 1985).

La reconstitution historiographique, en séparant consciencieusement l'origine et la dynamique précoloniale de chaque ethnie des effets pervers de la colonisation et des enjeux politiques contemporains, écarte par principe ce domaine d'investigation. Sous prétexte de privilégier l'histoire interne et authentique, elle s'interdit de penser la production sociale mise en œuvre par les groupements dominés (qu'il s'agit précisément de réhabiliter). Mais surtout une telle reconstitution reste aveugle sur l'origine de son propre savoir. Elle est peu attentive au risque d'éterniser ce qui n'est peut-être qu'un « présent ethnographique » dans la mesure où, partant des configurations ethniques reconnues aujourd'hui, elle ne s'interroge pas sur les conditions de cette reconnaissance sauf à dénoncer les germes de division introduits par l'administration coloniale [1] ; elle suppose en outre un peu hâtivement que les traditions orales sont à l'abri des manipulations et des enjeux de l'histoire.

Ce n'est donc pas par la méthode historiographique et la seule critique interne des connaissances ethnographiques — présupposant le caractère discret des entités ethniques — que l'on peut comprendre véritablement la genèse et l'évolution, le sens et la fonction des rapports entre ethnies et Etat. Etant affaire de représentations tout autant que d'institutions organisées, la reconstitution de ces rapports suppose que les deux termes soient envisagés ensemble dans leur histoire commune et dans leurs représentations croisées. Il ne peut plus être question d'une reconstitution terme à terme (chaque ethnie prise individuellement face à un Etat extérieur) mais d'un décryptage de cristallisations successives dont la stratification permettra de rendre compte de la situation de l'Etat contemporain face à « ses » ethnies. A la méthode historique rétrospective qui postule un minimum de linéarité et d'invariance pour être cohérente, l'on doit substituer une *méthode généalogique* qui s'efforce de situer des filiations historiques sans préjuger de déterminations posées *a priori*.

Signalons enfin, pour clore ce préambule méthodologique, une limite délibérément assignée à notre propos. Nous n'aborderons pas en tant que telle la question du conditionnement historique et idéologique de la connaissance ethnologique. Beaucoup a déjà été dit sur les sources coloniales de l'anthropologie et sur les enjeux politiques qui la traversent. Il suffira ici des résultats du « travail ethnographique » produit par l'Etat et les institutions qui en relèvent sans qu'il soit besoin de l'expliquer par les intérêts stratégiques et généraux de l'impérialisme. Par contre, il s'agira d'établir précisément les conditions sociales par le biais desquelles se déroule la production des signifiants ethniques, autrement dit les rapports simultanés entre l'Etat, les ethnies et la société civile ivoirienne en procès.

⁂

Pour appréhender sans plus de détours les rapports entre ethnies et Etat en Côte-d'Ivoire, on se livrera dans un premier temps à un rapide examen des configurations ethniques telles qu'elles ressortent des documents ethnographiques d'origine administrative et/ou savante. Ces configurations laissent découvrir à la fois des délimitations territoriales, des caractéristiques socio-culturelles spécifiques à chaque entité ethnique, enfin des principes d'apparentement entre les entités ethniques[9]. Le matériel peut se résumer à un ensemble de cartes et à leur commentaire ; leur lecture chronologique introduira à une première reconstitution généalogique dont le principe peut être défini par ce que l'on appellera, en la précisant, la *raison cartographique*[10].

L'interprétation qui suit de ce matériel sera conduite en distinguant deux moments principaux dans la cristallisation des identités socio-culturelles. Chacun correspond à une période historique précise mais l'émergence du second, loin d'effacer les marques du premier, introduit plutôt un mouvement de dépassement qui fait basculer l'analyse des ethnies du niveau de l'Etat colonial à celui de la société civile ivoirienne.

On nommera le premier moment celui de la *prédiction créatrice* : l'Etat ethnographe décide d'une configuration générale et hiérarchisée des groupes socio-culturels et lui donne une réalité en ce que son intervention détermine une mise en valeur inégale du territoire administré (début du siècle). Le second moment sera celui du *malentendu productif* : la société civile s'empare des distinctions ethniques, relaye et amplifie le « travail ethnographique » de l'Etat colonial pour son propre compte et, à travers les ethnies, parle déjà d'un Etat ivoirien. C'est dans cette période (surtout les années 1930 et l'après-guerre) que nous renouerons avec l'histoire de l'économie de plantation comme cadre général d'une cristallisation ethnique au contenu nouveau.

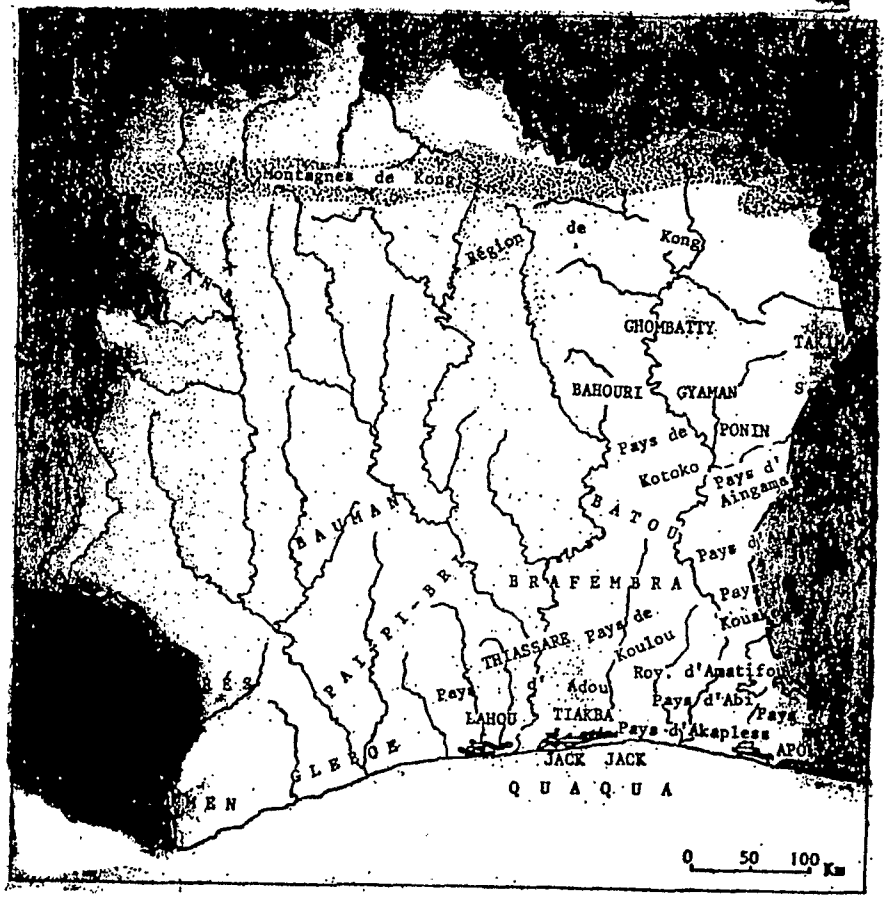

1. Milieu du XIXe siècle

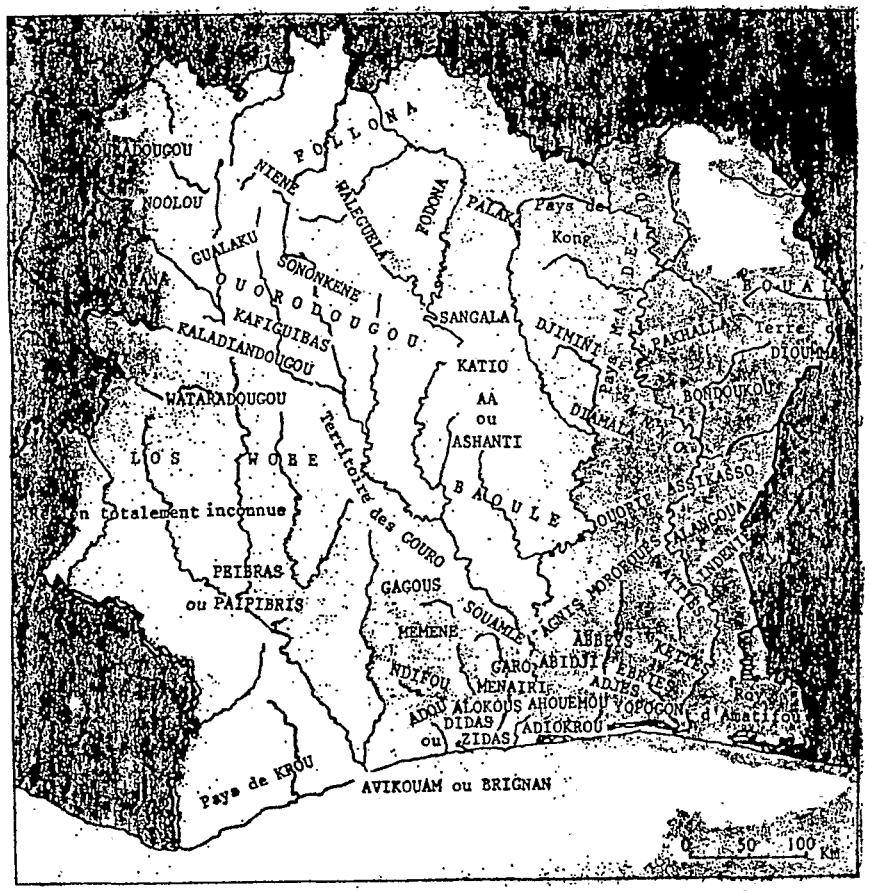

2. Première moitié des années 1890

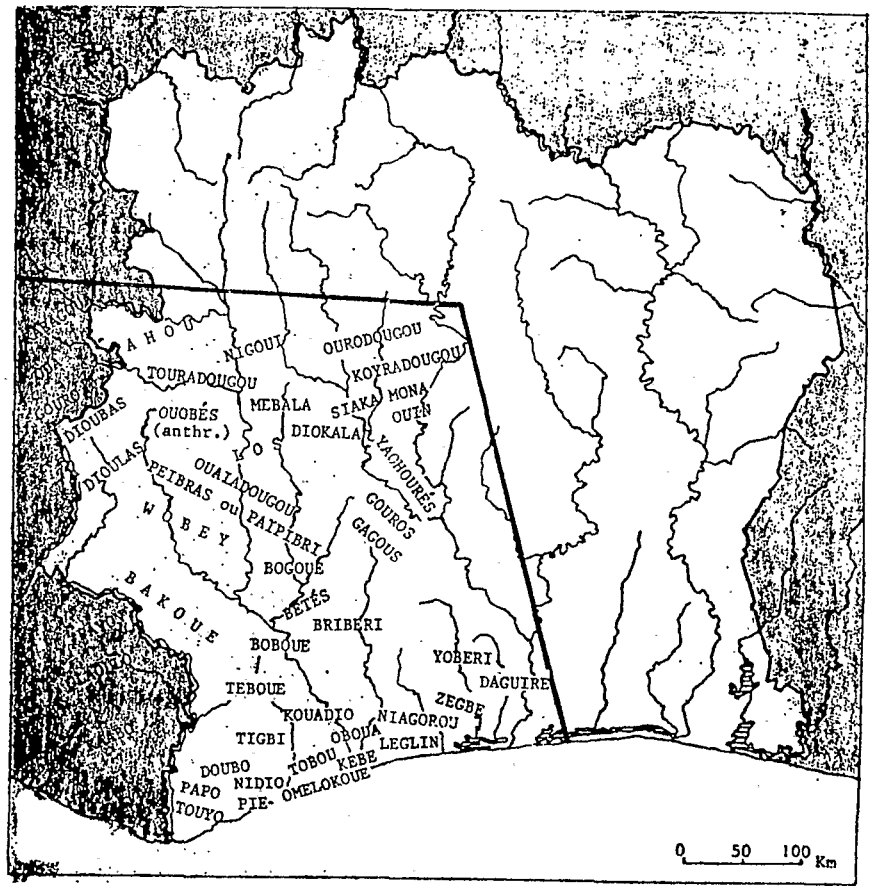

3. Années 1890 (Ouest)

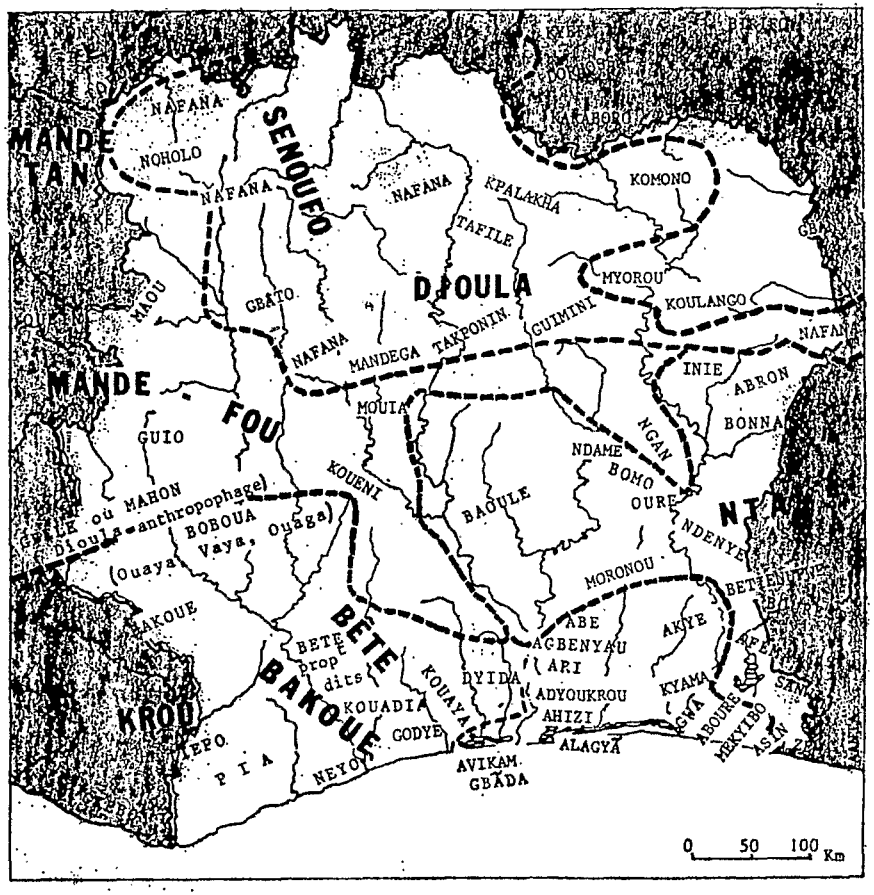

4. Delafosse, 1904

2. La raison cartographique et les « ethnies ivoiriennes »

Le jeu de cartes ci-joint permet de tracer les grandes lignes d'évolution de la cartographie ethnique et du commentaire d'ordre ethnographique qui l'accompagne (voir annexe).

Durant le XIXe siècle (carte 1) jusqu'à la pénétration coloniale vers l'intérieur (fin des années 1880) la Côte et l'Hinterland côtier de l'est font l'objet des notations les plus fournies. Ils correspondent aux lieux d'échanges commerciaux entre Européens et Africains et aux régions jugées stratégiques par les premiers (notamment la zone où s'exerce l'hégémonie ashanti). Les informations portent davantage sur des entités géo-politiques que sur des ethnies ou des races. A propos de la Côte-d'Ivoire (mais pas de la Côte de l'Or qui s'étend à l'est d'Assinie), la discrimination principale oppose les peuples du littoral (fortement intégrés au dispositif européen, même à l'ouest) et les peuples de l'intérieur, dévalorisés et surnommés par les premiers et par les Européens « bushmen » ou « bûcherons ».

Les années 1890 sont celles de la pénétration du pays, avec ou sans implantation militaire (cartes 2 et 3). Dorénavant la cartographie porte sur des ethnies et des races et donne l'apparence d'un semis de termes sans regroupement logique ni hiérarchisation nette. Certains groupes émergent cependant de cet inventaire hétéroclite à cause de leurs caractères particuliers : le colporteur dioula détrône le traitant appolonien (ou « appollonier ») de la Côte comme agent de diffusion de la civilisation. Le « Soudanais » jouit d'une bonne réputation générale d'agriculteur et de travailleur laborieux et docile. C'est particulièrement le cas des « Senoufos ». Les peuples de la zone forestière sont considérés comme un ensemble qui s'oppose aux peuples du nord dont la « pacification » est acquise ou en voie de l'être, tandis qu'elle ne fait que commencer en basse Côte-d'Ivoire. Seules des nuances dans la sauvagerie (anthropophagie dominante à l'ouest contre sacrifices humains à l'est, marque d'une humanité déjà proche des racines occi-

dentales) et dans l'anarchie (plus importante encore à l'ouest qu'à l'est, la partie orientale de la colonie étant elle-même moins évoluée que les peuples de même souche de la Gold-Coast britannique).

Dans son *Vocabulaire comparatif...* de 1904, Maurice Delafosse, administrateur et ethnographe officiel de la colonisation, systématise ces différents gradients (carte 4). Désormais l'inventaire des ethnies s'organise en une généalogie, explicite dans le cas des apparentements au sein des « grandes familles », implicite dans les rapports que celles-ci entretiennent entre elles. Ces rapports s'élaborent suivant une hiérarchie de valeurs, déjà en usage avant Delafosse mais que celui-ci ordonne en traits socio-culturels et en identités fondées sur des origines communes. A partir de ce moment la discrimination entre peuples forestiers de l'est et de l'ouest (le Bandama faisant frontière) s'accentue et se superpose à la distinction forêt-savane. L'infériorité des races forestières vis-à-vis de celles de la savane (agricultrices, commerçantes, industrieuses, bref travailleuses) se nuance au profit des peuples de l'est dont l'anarchie patriarcale est tempérée par la prépondérance des chefs et l'importance du protocole, dont l'économie est aussi anciennement tournée vers les échanges (« peuples de chercheurs d'or et de commerçants »). Des stades plus ou moins avancés ou primitifs sont repérés au sein des « grandes familles » ethniques : les Baoulé sont, au sein des « Agni », ceux qui possèdent le système politique le moins organisé ; les « indigènes des lagunes » occupent une place intermédiaire entre les « Agni » et les « Krou » ; chez ces derniers les « Bakoué » de l'ouest sont « plus intelligents, doux et surtout plus vigoureux » que les « Bété » de l'est ; les Mande du sud ou Mande-fou sont distingués des vrais Mande ou Mande-tan.

La cartographie linguistique de Delafosse fonde véritablement la généalogie des races du territoire — l'expression de « généalogie des races » se révélant être partiellement un pléonasme ainsi que nous l'avons noté. Les reconnaissances ultérieures, qui complètent l'inventaire ethnique de la colonie, vont combler les lacunes sans changer ni le nombre, ni les appellations, ni encore

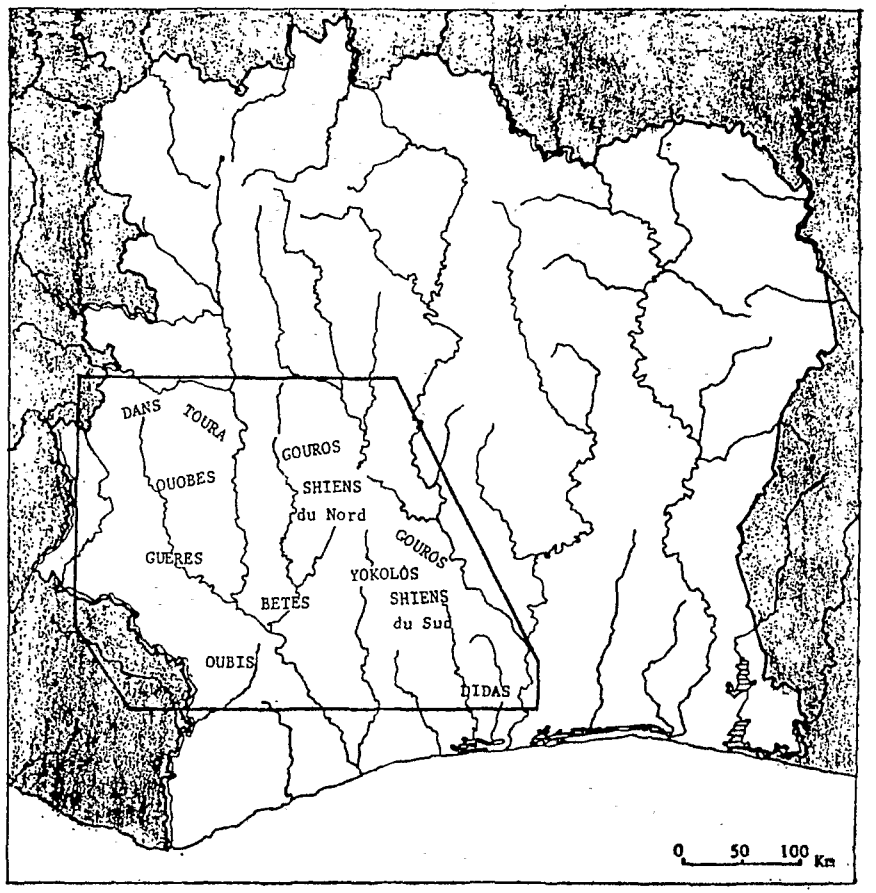

5. Années 1910 (Ouest)

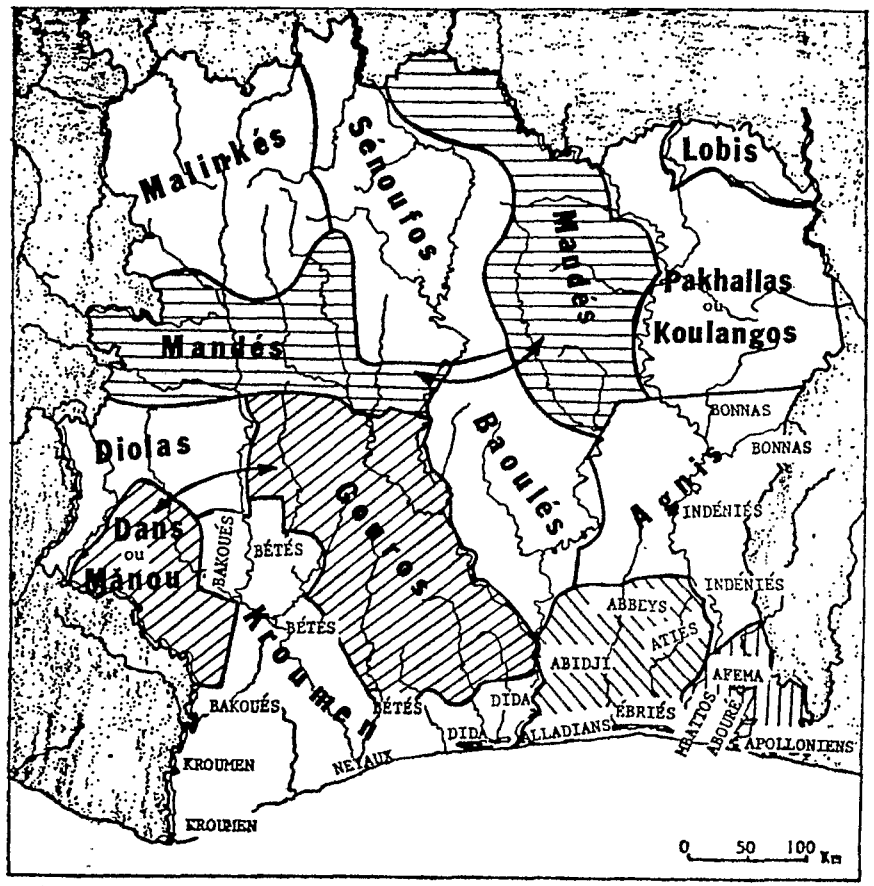

6. Atlas des cartes administratives, 1922

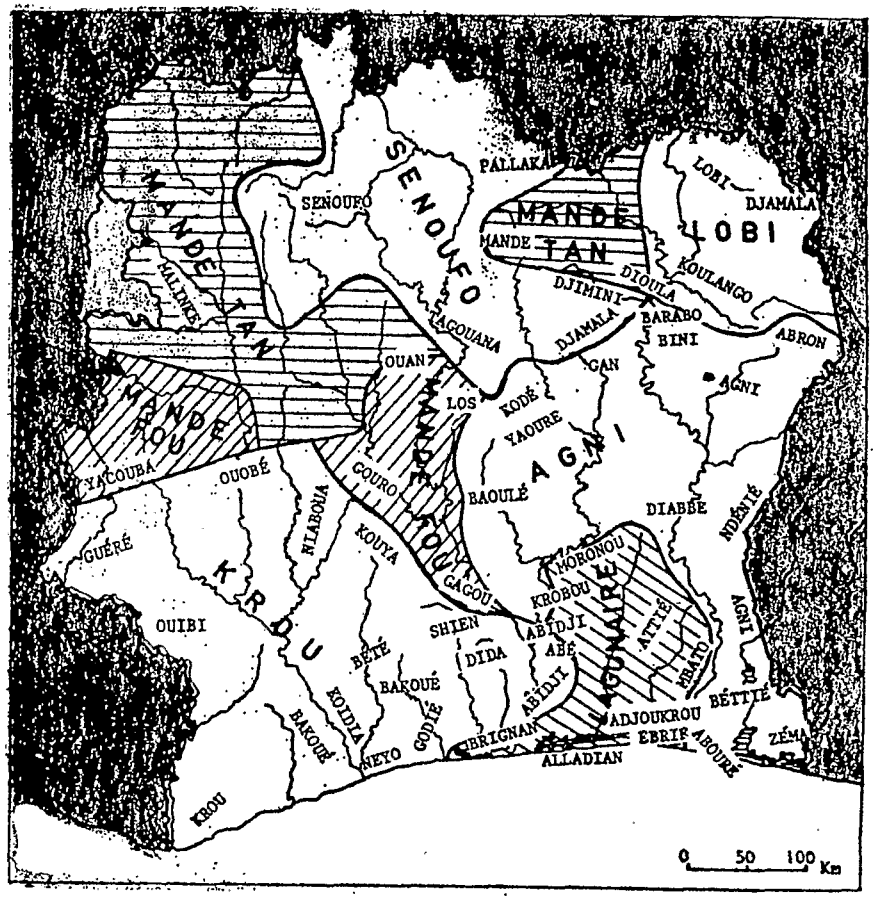

7. *Ethnies de Côte-d'Ivoire.* Inventaire économique et social (1947-1958)

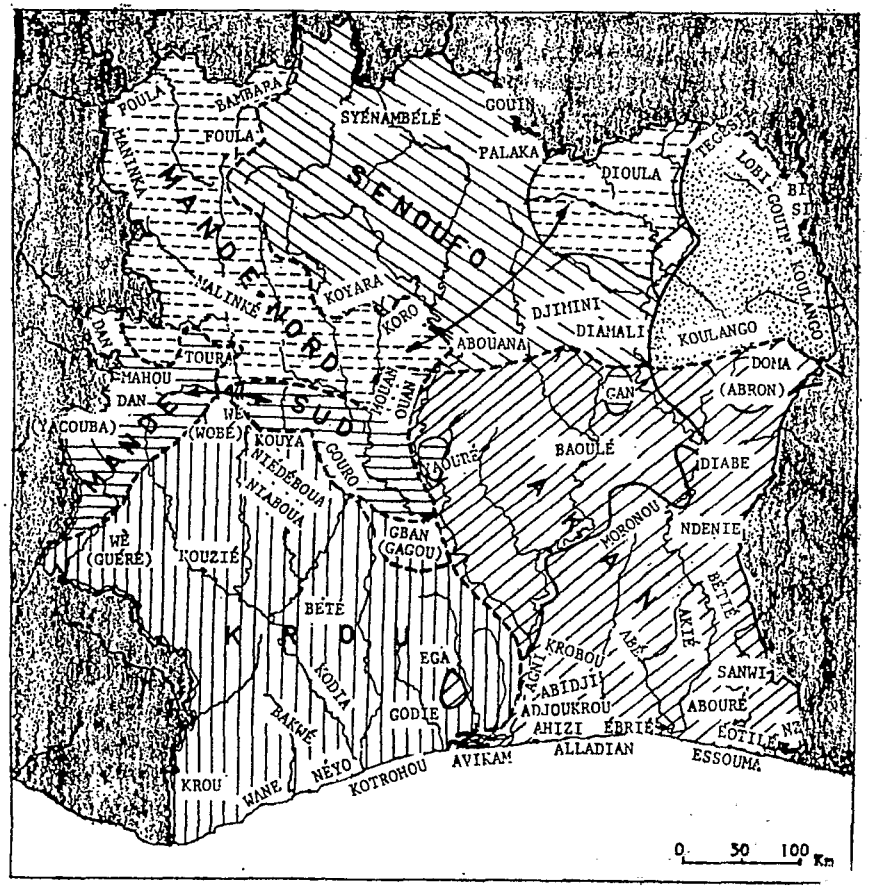

8. *Atlas de Côte-d'Ivoire.* Carte des groupes culturels et ethniques

les limites des grandes familles krou, lagunaire, agni, mande, dioula et senoufo. Pourtant, à l'époque de Delafosse, le centre-ouest du pays (actuels pays gouro, gban, dida et bété occidentaux) n'était guère connu. C'est par un « gonflement », d'abord hésitant, du groupe krou que ces groupes sont incorporés dans le paysage ethnique hiérarchisé de la colonie. En même temps, la configuration générale des groupements humains est codifiée par une série de recueils des coutumes qui sanctionnent juridiquement le découpage opéré antérieurement à leur recueil systématique.

Cette première série de cartes et de commentaires illustre le processus de « prédiction créatrice » par lequel on peut définir la naissance d'une généalogie ethnique au début du siècle. Nous reviendrons plus loin sur les conditions sociales et politiques de cette naissance ; soulignons simplement ici que la procédure cartographique est un élément déterminant de la représentation des ethnies pour et par l'administration coloniale. D'abord conçu au travers d'itinéraires de reconnaissance ou de conquête, l'inventaire ethnique s'applique ensuite à des régions dont le nécessaire découpage administratif dépend précisément du repérage d' « unités homogènes » (carte 6). La configuration générale ne changera guère par la suite. Les familles linguistiques de Delafosse auront scellé le devenir des ethnies (carte 7) et des « groupes culturels et ethniques » ivoiriens d'aujourd'hui (carte 8).

Il n'est pas inutile de noter que les premiers auteurs coloniaux, et en particulier M. Delafosse, étaient tout à fait conscients de la part d'arbitraire présente dans les regroupements et les appellations ethniques qu'ils proposaient. Certains étaient même tout à fait critiques (notamment d'Ollone, 1901, concernant la délimitation de la « famille krou »). Mais ils considéraient cet arbitraire comme l'inévitable contrepartie de la démarche scientifique fondée sur la méthode classificatoire. Ces inconvénients étaient limités, à leurs yeux, par le caractère explicitement conventionnel et opératoire de leur découpage et par le fait qu'ils n'excluaient pas, au

départ, que le progrès des connaissances améliorerait ultérieurement leur classification [11].

En dépit de cela, le découpage ethnique s'est très vité figé. Les débats actuels sur l'ethnographie ivoirienne se déroulent dans un cadre identique. A cet égard, nous verrons, à propos de la problématique de l'Etat ivoirien contemporain, que les enjeux politiques actuels s'accompagnent d'une tentative des ethnologues et historiens ivoiriens de réhabiliter en quelque sorte les sociétés de l'ouest forestier à l'aide des traditions unificatrices de l'ensemble « gadi » (dont procède l'ethnie bété) qui en font la grande famille ethnique la plus ancienne du pays actuel (Gauze, 1969 et 1982 ; Loucou, 1984). On assiste donc plutôt, avec l'autre tendance qui consiste à intégrer la famille « lagunaire » (anciennement Kwa Kwa) aux Akan, à une polarisation encore plus prononcée du paysage ethnique.

Le survol nécessairement rapide de la cartographie indique une remarquable permanence du cadre ethnique forgé par la colonisation débutante. On pourrait en conclure que ce découpage précoce était suffisamment près des réalités socio-culturelles prévalant au début du siècle pour être en mesure ensuite de résister à l'assaut du temps et de l'ethnographie. Il est certain, sans que l'on puisse s'y étendre ici, qu'il reflétait dans ses grandes lignes des ensembles sociaux et économiques cohérents ; les limites linguistiques de Delafosse recoupaient des « pays » relativement homogènes vis-à-vis de leurs voisins. A l'inverse il demeure que, de l'avis même de ses promoteurs, ce découpage reposait sur une part d'arbitraire ; que de nombreuses erreurs d'appellation et d'interprétation ethnographiques sont véhiculées par la généalogie ethnique coloniale et hypothèquent en conséquence sa capacité à rendre compte des identités ethniques réelles.

Nous n'irons pas plus avant dans ce débat interne à l'ethnographie ivoirienne concernant la connaissance du fait ethnique. Dans notre perspective, il est plus pertinent de se demander pourquoi et comment la généalogie ethnique coloniale, produite par la « raison cartographique » pour servir administrativement et politiquement

à l'Etat, a pu ainsi perdurer malgré la spécificité de ses conditions d'apparition, son caractère exogène et en dépit de ses propres imperfections ; comment elle a pu servir de cadre de référence aux procédures d'auto-identification pour les sujets administrés au point que le découpage à usage administratif a pu susciter la création de certaines ethnies au sein des « grandes familles » (Dozon, 1985, Verdeaux, 1981). La réponse ne peut être cherchée dans des caractéristiques d'essence particulières à chaque entité ethnique, caractères que l'ethnographie permettrait de repérer rétrospectivement à partir de substrat traditionnel. Elle réside dans l'analyse du système de rôle et de valeurs qui unit les ethnies entre elles sous l'égide des projets et des interventions de l'Etat en une période donnée. Il s'agit plutôt, par conséquent, de restituer leur sens historique aux configurations ethniques, avec leurs imprécisions et leurs indécisions qui marquent précisément leurs cristallisations particulières.

3. La prédiction créatrice de l'État-ethnographe

La première série de cartes, antérieures à 1920, correspond à un contexte bien précis où s'illustre le principe de hiérarchisation qui gouverne la représentation officielle des races. Ce principe définit l'apparentement et la différenciation des ethnies selon (si l'on peut dire) leur « aptitude » à être colonisées. L'évaluation en a pu varier selon les conjonctures ; mais, dans la période qui nous occupe, cette aptitude était essentiellement mesurée à la « capacité » d'accepter la tutelle coloniale et à celle de relayer le dispositif de commerce européen. Déjà des glissements se font jour : le passage du courtier apollonien au colporteur dioula comme élément le plus valorisé de la hiérarchie fonctionnelle coloniale signe le passage d'une économie locale en grande partie autonome à celle de l'économie de traite, plus favorable au réseau de négoce à grande distance des Mande (d'autant qu'avec l'avènement de la traite du caoutchouc les Apolloniens s'avèrent être des concurrents

dangereux pour les maisons de commerce européennes). De même, avec le besoin croissant en main-d'œuvre docile, d'autres critères vont supplanter l'aptitude au négoce comme critère de la hiérarchie des ethnies : l'apparente disponibilité et la vigueur des travailleurs sénoufo, soudanais et autres « Bambaras » les désignent dorénavant comme les meilleurs auxiliaires de la mise en valeur coloniale. En outre, et de plus en plus, à côté de la capacité à fournir de la main-d'œuvre prestataire et salariée, l'adoption et la fourniture au commerce de produits agricoles utiles à la mise en valeur coloniale constituait un critère de hiérarchisation. Il explique sans nul doute la différenciation interne des « races forestières », favorables aux groupes agni de l'est qui favorisent les premiers l'exploitation du caoutchouc et, après la crise de ce produit, adoptent la cacacoculture dès le milieu des années 1910. L'initiative dont ils font preuve dans la reconversion coloniale de leur économie fait peu à peu apparaître les gens du nord comme des travailleurs certes dociles et robustes, par opposition à la paresse et à la mauvaise volonté de la main-d'œuvre agni, mais d'entendement limité. Le caractère « d'agriculteurs laborieux, rustiques et forts » des premiers convient cependant à leurs fonctions de manœuvres ou de cultivateurs de produits vivriers (à cet égard, les Dioula et Malinké ne rentrent pas dans cette catégorie ; mais, agriculteurs médiocres, ils excellent dans les activités commerciales).

Enfin, « l'aptitude » à être colonisé est fonction de l'acceptation du joug colonial, condition première de ses manifestations économiques et commerciales. A la fin des années 1910, le pays baoulé et l'ouest forestier ne sont soumis dans leur totalité que depuis quelques années et au terme de conflits longs et/ou très violents. Les Baoulé paraissent, aux yeux des colonisateurs, tirer leur épingle du jeu par leurs activités vivrières et leur dynamisme migratoire précoce vers la basse Côte et même la Gold-Coast voisine ; les peuples de l'ouest, et singulièrement les « Bété », sont par contre très sévèrement jugés. Plus que les Baoulé, ils seront considérés comme un réservoir de main-d'œuvre prestataire

pour l'administration et le colonat, et comme un terrain de cultures forcées systématiques.

Ainsi les caractères ethniques assignés par les colonisateurs aux grands ensembles régionaux de la colonie correspondent à une hiérarchie fonctionnelle entre les groupes, hiérarchie qui traduit des différences de comportement et d'utilité du point de vue du projet de mise en valeur coloniale. Que traduisent réellement ces différences ? Pour les colonisateurs il ne peut s'agir que de prédispositions différentielles à la civilisation (synonyme de colonisation : l'aptitude à être colonisé manifeste l'aptitude à la civilisation) [12]. Il s'agit bien de caractères ethniques, qui permettent aux agents de la colonisation de lire les cartes administratives et les paysages humains en fonction de références « concrètes » et opératoires. Mais le langage ethnique est aussi un moyen de communication et de négociation que doivent emprunter les autorités indigènes assujetties — notamment avec la mise en place d'un dispositif subalterne mais nombreux d'auxiliaires indigènes (représentants, garde-cercles, juges coutumiers, agents techniques).

Il est incontestable que, même reposant sur des délimitations arbitraires et des jugements de valeur totalement ethnocentriques, le système administratif à base ethnique forgé par la colonisation a grandement et efficacement réformé le système antérieur d'auto-identification. Réformé et non simplement déformé car il a suscité de nouveaux contenus identitaires et produit des formes sociales inédites (que les colonisateurs désignèrent par la notion de « solidarité administrative »). S'il est possible de déceler la part de l'ethnologiquement faux dans la construction ethnique coloniale, il est loisible de penser que, pour être erronée, celle-ci n'en a pas moins transformé la réalité dans le sens de sa propre représentation. La mise en conformité du paysage social selon la représentation coloniale s'est opérée selon un filtre qui ne reproduisait pas seulement des préconceptions racistes et des valeurs étrangères aux peuples ainsi jugés : elles constituaient l'éther ambiant de tout ce processus mais n'expliquent pas la réalisation locale particulière du système de rôles inauguré dans le terri-

toire à la suite de l'intervention de l'Etat colonial. C'est pourquoi il faut examiner les effets réels de cette intervention pour comprendre en quoi le découpage ethnique colonial s'est révélé au bout du compte efficace, notamment en quoi les traits socio-culturels prêtés aux identités comme attributs d'essence de leur caractère ethnique correspondent en fait aux pratiques de l'intervention extérieure. En bref, il s'agit de déceler la présence, dès l'origine, de l'Etat dans les catégories ethniques.

Tout se passa en effet comme si l'efficacité de la représentation coloniale en matière de différenciation ethnique ne se limitait pas au processus de déformation productive évoqué plus haut mais aboutissait à une véritable prédiction créatrice, qui « débute par une définition fausse de la situation, provoquant un comportement nouveau qui rend vraie la conception, fausse à l'origine », selon le schéma classique de la *self-fulfilling prophecy* (Merton, 1965) [11]. Il est clair cependant que l'énoncé ne suffit pas à cela ; il doit pour être efficace trouver à s'insérer dans les procès réels de transformation. Plus exactement, dans le cas de la colonisation, l'Etat colonial énonçait sa représentation du « traditionnel » dans le moment même où elle transformait ses conditions d'existence.

Nous ne pouvons détailler ici le contexte prévalant dans les vingt premières années de la mise en place de la domination coloniale. Résumons-le en disant que cette période correspond non seulement à une déstructuration des conditions de reproduction sociale prévalant à la fin du XIXe siècle mais aussi à une reconversion des bases matérielles et sociales des sociétés soumises dans le sens des demandes coloniales et en fonction des inégalités régionales instaurées par le dispositif étatique, indépendamment des prédispositions supposées des races. Celles-ci justifient *a posteriori* plus qu'elles n'expliquent les modalités différentielles de l'action coloniale. L'exemple le plus typique de ce décalage peut être observé dans l'histoire de l'économie de plantation. L'historiographie officielle et courante de celle-ci situe son origine dans les années 1920 en pays agni du sud-est, prédisposé par une économie d'échange

et de relations anciennes avec les Européens. En réalité (Chauveau et Dozon, 1985) une « petite production marchande » de café, de cacao, d'huile de palme et de produits vivriers existait bien antérieurement dans l'extrême sud-ouest de la colonie (région de Tabou) et c'est bien plutôt la marginalisation de tout l'ouest forestier par les modalités de l'intervention coloniale elle-même qui explique la régression et le « développement inégal » de cette région. La « chance » de la cacaoculture lui a été refusée de fait, en contradiction avec les objectifs explicites de l'Etat colonial. Au contraire, à l'est, l'infrastructure d'écoulement des produits et le renforcement par le fait colonial de structures politiques hiérarchisées — alors qu'elles l'étaient manifestement moins avant son intervention directe — disposaient ces sociétés à répondre au rôle qui leur était préalablement dévolu.

La mise en évidence de la généalogie ethnique coloniale a donc moins pour but d'identifier les représentations et les présupposés qui ont présidé aux découpages coloniaux que d'expliciter la manière dont l'autorité administrative a préformé le destin des grandes entités régionales en fonction des reconversions et des inégalités qu'elle engendrait en pratique (directement ou indirectement) au sein de la colonie ivoirienne.

4. Le malentendu productif : société civile ivoirienne et distinctions ethniques

A partir des années 1920, le « travail » de l'Etat ethnographe comme acte de fondation originelle des grandes distinctions ethniques n'est plus seulement relayé par sa propre intervention, qui substantifie en quelque sorte ses représentations. Il est amplifié, disions-nous dans l'introduction, par les populations ivoiriennes elles-mêmes. Celles-ci, contraintes au départ de se situer dans les catégories administratives pour négocier en quelque sorte leur existence, sont amenées à se reconnaître en elles dans la mesure où ces catégories traduisent un rapport *réel* à l'Etat colonial, objectivisent

des situations coloniales particulières à chaque ethnie-région. Avec la généralisation de l'économie de plantation, l'espace social de la colonie va se structurer selon des modalités largement autonomes vis-à-vis des contraintes et des objectifs coloniaux, mais en charriant dans ce mouvement les signifiants ethniques élaborés antérieurement. Il y a simultanéité de deux processus en apparence opposés : autonomisation économique vis-à-vis de l'Etat colonial (cf. l'introduction) et emprunt d'identités formelles qui, à l'origine, dessinaient d'abord la présence de l'Etat. En réalité la société civile en procès cristallise un système de rôles et de valeurs ethniques emprunté à la raison cartographique coloniale mais dont le contenu révèle la place de chacune de ses composantes identitaires à la fois dans la dynamique générale des transformations à l'échelle du territoire et dans ses rapports avec l'Etat colonial.

Les distinctions ethniques sont soumises à ce double processus et autorisent ce que nous appelons un malentendu productif permanent. Il ne s'agit pas, comme l'a bien précisé J.F. Baré à propos de la situation coloniale en Polynésie (Baré, 1985) [11], d'un dialogue à distance entre deux réalités étrangères, chacune se méprenant simultanément sur le compte de l'autre, après quoi les choses s'ajusteraient dans le dénouement des rapports de force « objectifs ». C'est un malentendu (pour reprendre les termes de cet auteur) « où personne ne se trompe, et que l'on ne découvre qu'*a posteriori* », lorsqu'il est trop tard pour que ses conséquences ne se réalisent pas sans transformer la situation et les représentations que s'en font les différents groupes. Ici encore, il ne s'agit pas d'une déstructuration des ethnies « traditionnelles » mais de recomposition et de cristallisation, en une nouvelle généalogie ethnique, d'identités associées dans un système où chacun a sa place : l'en-groupe se définit par rapport au hors-groupe aussi bien que par rapport au destin qui lui est fait — mais qui n'est jamais joué d'avance — par l'Etat colonial.

Contentons-nous d'indiquer les principaux éléments de ce malentendu productif durant la période qui précède l'avènement d'une expression purement politique

des rapports entre l'Etat colonial et la société civile ivoirienne — notion que nous allons devoir préciser à cette occasion. Cette période se situe des années 1920 au milieu des années 1940 ; elle couvre la première grande phase d'expansion cacaoyère puis caféière et correspond en gros (et significativement) à la durée d'une génération d'hommes et d'un cycle de vie d'une plantation de culture pérenne. Au terme de ce renouvellement — les ethnies parlant à travers elles d'une entité déjà nationale — l'Etat ivoirien se substituera progressivement à l'Etat colonial dans la grille de décodage que nous tenterons d'appliquer alors aux rapports entre l'Etat et ses ethnies.

⁂

Nous savons qu'à la suite du travail fondateur de Delafosse les grandes lignes de la généalogie ethnique de la Colonie ne changent plus guère. Elles se consolident plutôt à partir de la structuration économique du territoire. La meilleure illustration en est les commentaires qui accompagnent au début des années 1930 une deuxième enquête systématique sur les « coutumes », la première datant du début du siècle et étant significativement considérée comme dépassée par l'évolution intervenue entre-temps.

Dans ses consignes données en 1929-1930 pour la rédaction des coutumiers, le gouverneur général Brévié prend soin d'indiquer qu'il ne s'agit pas de substituer aux institutions indigènes une codification ethno-centrique qui ne pourrait que les défigurer (« se placer du point de vue indigène », telle est la consigne) ni surtout de les fixer au point d'entraver par la suite « l'évolution sociale de nos sujets ». Au vu du résultat de ces recueils, le gouverneur Reste, préfaçant l'ouvrage définitif sur la Côte-d'Ivoire paru en 1934, réitère ces consignes devenues conclusions : le coutumier représente un stade de l'évolution, une simple « tranche de vie » des populations de la Côte-d'Ivoire, dont les ressorts du changement sont primordialement d'ordre économique.

Pour mesurer les transformations, Reste reprend la

description d'Angoulvant (1916) où celui-ci oppose l'individualisme, l'insécurité et la défiance qui caractérisent la zone forestière aux populations agricoles de la savane, paisibles et laborieuses, solidement et hiérarchiquement constituées pour mieux se défendre des ennemis extérieurs. Certes cette description permet encore, aux yeux de Reste, de distinguer à grands traits les deux principaux types de peuplement de la Côte-d'Ivoire. Mais il la considère comme fortement atténuée dans ces années 1930. Des transformations profondes s'accomplissent dans ces deux milieux : désagrégation des groupements tribaux de la savane ; substitution de l'individualisme anarchique des peuples du sud par le groupement en collectivités de village, une « conception plus consciente » de la famille et « le sentiment naissant d'une solidarité administrative ». Il s'en dégage, selon le gouverneur de Côte-d'Ivoire, une convergence vers « l'uniformisation des races et tribus multiples en une société indigène n'ayant comme élément constitutif réel que la cellule familiale [restreinte], fondement de toutes les sociétés à civilisation avancée ».

On ne pourrait voir, jusque-là, que la justification *a priori* de l'œuvre civilisatrice de la colonisation par son plus haut responsable en Côte-d'Ivoire. Il est cependant indéniable que le gouverneur utilise, pour ce faire, des processus de constitution d'une société civile tout à fait manifestes (cf. introduction et Chauveau et Dozon, 1985). Plus que d'une société indigène uniformisée, Reste parle d'une structuration économique et sociale très précisément différenciée reposant sur de « nouveaux besoins », les migrations, l'urbanisation et les conditions faites à chaque grande région. Il devine les « grands groupements économiques naturels » définis par des particularités géographiques, climatiques et culturales, l'existence de grands axes de communication, la communauté ou la solidarité des intérêts individuels. Ces « grands groupements naturels » se modèlent sur des « bassins ou fuseaux économiques » : le bassin d'Abidjan-Lahou-Bouaké-Bobo-Dioulasso « qui aboutira le plus rapidement à une interpénétration des races du nord au sud et à la création d'un type social nouveau

à tendance marquée pour le négoce et le salariat » ; le bassin de Grand-Bassam-Assinie-Abengourou-Bondoukou, où déjà « dans l'Indénié se développe un type caractéristique de petits planteurs ruraux spécialisés dans les cultures industrielles » ; le bassin de Sassandra-Gagnoa-Soubré-Daloa « où, sous l'influence d'un colonat européen très prospère, devrait se développer un *colonat* indigène de petites propriétés assez semblable à celui de l'Indénié » ; le bassin de Tabou-Guiglo-Man dont l'avenir dépend encore de la construction en cours d'un axe routier. Reste mentionne enfin le « bloc mossi » qui « subsiste dans le nord » et « où végète une race admirable qui a besoin d'air » et qui « deviendra peut-être un jour le grand fournisseur de main-d'œuvre volontaire » du sud. Il conclut enfin au caractère à la fois souhaitable et inéluctable de l'intégration dans le territoire ivoirien de ces « régionalismes » en émergence.

Il n'y a pas grand-chose à ajouter pour décrire la réalité prévalant à cette époque et répondant à une spécialisation régionale fonctionnelle liée au développement de l'économie de plantation dans le cadre d'une situation de « développement colonial » inégal. Il convient seulement de préciser deux choses. La première est que l'aspect prospectif, marqué par l'emploi du futur ou du conditionnel dans les descriptions régionales du gouverneur, traduit en fait des processus en cours. La seconde est que cette analyse-programme ne fait que constater une situation dont les ressorts résident moins dans la réalisation progressive des objectifs de la politique de mise en valeur coloniale par un dispositif d'intervention rationnel et efficace, que dans le contournement, le détournement, voire la subversion de cette intervention par les agents et les groupes territoriaux indigènes (formes d'exploitations agricoles, techniques agraires, migrations, importance des « marchés libres » sur les biens de consommation indigènes, échec des opérations d'encadrement et refus de certaines cultures d'exportation comme le coton dans le sud).

La rationalisation *a posteriori* que livre ce document met au compte de grands ensembles « naturels » et de prédispositions (elles aussi naturelles) des peuples

vis-à-vis de l'évolution sociale ce qui demeure en fait du ressort de l'intervention inégale des colonisateurs, quant au cadre général, et de la contingence historique, concernant les « réponses » locales à la reconversion coloniale. Reste considère les « commerçants dioulas » et les « boutiquiers et planteurs sénégalais » comme l'avant-garde du progrès et la trame régionale qu'il définit correspondra jusqu'à l'époque contemporaine à la typologie ethnique dominante. La société civile ivoirienne se polarise autour de rapports d'inégalités (sociaux et spatiaux) dont la référence ethnique fournit les figures centrales. A cet égard, elles reprennent en les spécifiant celles qui prévalaient au début du siècle : le « planteur agni » compense aux yeux de l'administration son attitude indisciplinée et rétive par son « habileté dans le maniement des manœuvres appartenant aux races forestières peu évoluées » ; les Dioula, supérieurement organisés et travailleurs, colonisent plus facilement (que l'est) l'ouest forestier où ils ont affaire à des races inférieures ; les « Korhogo » sont le prototype de la main-d'œuvre docile, tant que les Mossi restent attirés par les meilleures conditions d'emploi de la Gold Coast britannique.

A côté, ou plutôt en complément fonctionnel de ces ethnies valorisées à un titre ou à un autre, les peuples de l'ouest accomplissent scrupuleusement leur destin colonial : maintenant soumis à la pression (accrue) du colonat européen et à la colonisation des Dioula et, dès la fin des années 1930, des Baoulé, ils demeurent les plus gros fournisseurs de main-d'œuvre recrutée autoritairement, bien avant les régions du nord ivoirien et la partie méridionale de la Haute-Volta rattachée à partir de 1934 à la colonie de la Côte-d'Ivoire. Ces recrutements et les migrations-fuites suscitent des mouvements de population vers la Côte et les régions cacaoyères où ils alimentent le marché du travail agricole et industriel — quelques-uns se lançant dans la production vivrière commercialisée.

La situation d'anomie des pays de l'ouest et l'instabilité que manifestent les migrations-fuites, sont considérées comme les signes manifestes de l'incapacité de

ces peuples à s'adapter. Les Bété cristallisent ces déficiences, surtout avec la crise importée des années 1930 qui provoque le licenciement de nombreux travailleurs originaires de l'ouest des chantiers forestiers et autres entreprises coloniales. Le terme « Bété » est étendu aux migrants originaires de cette région mais aussi des pays dan, gouro, guéré, wobé ; il est associé aux épithètes d' « instable » et de « querelleur » pour désigner ce prolétariat migrant qui, par ses conditions de vie, est « naturellement » prédisposé à être la cible des autorités coloniales et locales. Avec la crise, en effet, une fraction importante de cette population est venue gonfler les faubourgs des villes, une autre est « attirée » par les notables planteurs de basse Côte. Ils composent une part importante de la population carcérale des villes côtières pour motif de vols et de bagarres ; ils sont réputés être particulièrement « travaillés » par les représentants des diverses religions et sectes ; ils sont mêlés à des incidents avec les « Kroumen » de Tabou pour l'embauche sur les bateaux et des rixes entre Baoulé et « Bété » éclatent à la fin des années 1930 à Abengourou et Dimbokro, principaux foyers de l'économie de plantation ivoirienne.

Curieusement, il est peu question de la place des Baoulé dans la généalogie fonctionnelle des ethnies reflétant le projet colonial, et cela malgré leur effectif démographique. Leur cas était, dans les années 1930, beaucoup plus complexe que celui de leurs voisins agni ou « bété », et reflétait davantage les effets inintentionnels de la colonisation que la réalisation ordonnée de ses projets. Plus fortement soumis aux contraintes coloniales que leurs « cousins » de l'est (relativement protégés par leur « aptitude » à adopter l'économie de plantation) ils migraient en nombre vers les régions de plantations et la Gold-Coast comme manœuvres saisonniers ou pour ouvrir une exploitation à leur compte. Dans les années 1930 la caféiculture, mieux adaptée aux régions centrales et septentrionales du pays baoulé, suscite une recolonisation de leurs régions d'origine. Après cette phase de véritable accumulation primitive (où la commercialisation de l'igname tient un rôle

important), ils se lancent dans la colonisation des régions proches de l'ouest. Enfin les Baoulé n'ont jamais cessé, depuis les premières années de la colonisation, de migrer vers les villes de basse Côte comme artisans, commerçants(tes), manœuvres, boys, petits commis, restauratrices, concubines (avec comme caractéristiques complémentaires une part prépondérante des femmes dans les migrations urbaines et un taux d'exogamie ethnique élevé des femmes, ce qui explique entre autres une très forte progression démographique de l'ethnie baoulé) (Chauveau, 1984). Cette expansion-diffusion des Baoulé qui s'opère dans les interstices produits par les transformations de la société civile ivoirienne, est beaucoup moins « visible » pour les colonisateurs que la dangereuse prolétarisation des populations de l'ouest, l'arrogance des « Agni paresseux » mais « habiles employeurs » et le besoin de canaliser la main-d'œuvre « très travailleuse » du nord. Le caractère polymorphe des initiatives baoulé en fait dans la généalogie coloniale, une trop « mauvaise forme » pour être clairement classifiée.

⁂

Il convient d'insister sur le fait (qui illustre parfaitement la notion de malentendu productif) que ce qui émerge à partir des années 1930 n'est pas un simple décalage entre les représentations coloniales et la matière complexe de la société colonisée ; c'est bien plutôt la perte d'initiative « créatrice » du dispositif colonial au profit de la production de formes et de sens par la société ivoirienne elle-même.

Ce que nous appelons, pour décrire cette époque, la société civile ivoirienne, renvoie à une forme nouvelle et à une nature particulière des relations sociales. Tout d'abord l'ensemble ivoirien polarise autour du système étatique colonial des rapports sociaux et des représentations inédits par l'ampleur de l'espace social en cause (qui déborde largement les limites de la colonie mais dont le foyer de polarisation est situé en basse Côte) ainsi que par l'institutionnalisation du dispositif étatique en tant que centre d'actions et d'instructions légitimé

dans la pratique. En ce sens, la société civile ivoirienne se définit par rapport à sa soumission-opposition à l'Etat [15] dans un cadre territorial donné. Ensuite, les rapports entre la société civile ivoirienne et l'Etat colonial ne sont plus seulement des rapports de soumission formelle mais des rapports organiques qui commandent leur reproduction élargie. Cela signifie que les rapports de soumission ne sont plus unilatéralement déterminés, même s'ils relèvent d'une inégalité politique irréductible. La mise en valeur coloniale au travers de l'économie de plantation illustre parfaitement le perpétuel débordement auquel est soumis le dispositif colonial du fait de cette société civile qu'il a contribué à créer.

Enfin la société civile renvoie à des relations sociales de nature spécifique, à un domaine particulier de « socialité » qui concernent avant tout les aspects économiques de la production et de sa socialisation et qui débordent — ou risquent à tout moment de déborder — les « données » d'ordre purement hiérarchique. Cette dimension de la société civile fonde véritablement à partir des années 1930 *l'économie politique* de la colonie et de l'ensemble social ivoirien en ce qu'elle organise non seulement les rapports, que l'on a coutume de définir comme « tributaires », de la société civile à l'Etat mais aussi et peut-être surtout les rapports entre la société civile et le dispositif économique européen implanté localement.

C'est donc dans cette période des années 1930 que se constitue une société civile proprement ivoirienne, et c'est par rapport à elle que l'on doit prendre la mesure de l'Etat à ce moment précis où le développement endogène de l'économie de plantation déborde le dispositif d'encadrement administratif. C'est aussi à ce même moment que la généalogie ethnique inaugurée par la colonisation développe des figures inattendues, met en œuvre des configurations non prévues par la logique coloniale. L' « ethnicité » se charge de références empruntées à la société civile ivoirienne et non plus seulement au cadre interventionniste de l'Etat. Tandis que pour celui-ci les ethnies et les prédispositions socio-culturelles sont confondues avec la substance même

de la société civile qu'il se propose de réformer à son image", les identités socio-culturelles, loin de référer au point d'origine précolonial de la société civile, constituent plutôt les marques stratifiées de sa propre histoire. Le destin des ethnies échappe à l'Etat qui en a tracé le contour fonctionnel primitif, même si, par cette origine, les ethnies désormais « ivoiriennes » demeurent indélébilement empreintes de la « raison » de l'Etat. C'est le débordement que décrit la notion de malentendu productif.

A partir de ce moment, le processus de cristallisation ethnique est dominé par les initiatives de la société civile qui lui confèrent des caractères proprement ivoiriens. Ces caractères sont repérables à deux niveaux organiquement liés : dans ce que l'on peut désigner comme le « travail ethnographique » non plus seulement de l'Etat colonial mais aussi de la société civile ; et dans l'émergence d'une idiosyncrasie ivoirienne qui se manifeste aussi bien chez les colonisateurs qu'au sein de la société indigène.

Concernant le premier point, tout se passe comme si la société civile en procès, relayant le travail d'ethnographe de l'Etat colonial, affectait sa propre grille aux distinctions ethniques et les renforçait même à l'usage des nouvelles formes sociales produites par l'expansion de l'économie de plantation. Les migrations de travail et l'urbanisation développent des rapports ethniques sur les bases de l'économie politique dominant l'espace social de la colonie : les villages se doublent de « dioula-dougou » et de quartiers « étrangers » ; les petits centres urbains se « dioulaïsent » ; les agglomérations principales développent des spécialisations fonctionnelles en vertu de l'origine ethnique des migrants. L'économie de plantation suscite en milieu rural des distinctions ethniques porteuses de différenciations sociales, voire de classes : propriétaires agni et saisonniers baoulé ; planteurs de basse Côte et main-d'œuvre flottante originaire de l'est et du nord ; planteurs « autochtones » et « allochtones » ; planteurs en général et traitants du sud ou d'origine dioula. La dynamique expansionniste de l'économie de plantation absorbe, en les détournant de

leurs objectifs, les opérations encadrées par l'administration : colonisation des terres forestières de l'ouest par les Dioula, quelques groupes « mossi » installés par l'administration et, de plus en plus, par les Baoulé. La grande affaire de l'administration en ces années 1930 — la canalisation de la main-d'œuvre voltaïque au profit des entreprises administratives et coloniales pour faire face à l'insuffisance ou à l'instabilité de la main-d'œuvre ivoirienne de basse Côte — est en grande partie récupérée par le secteur des plantations indigènes (Chauveau et Dozon, 1985), au prix cependant d'un antagonisme latent entre les « manœuvres mossi » et leurs employeurs.

Toutefois, la différenciation interne du tissu social n'a pas pour seule conséquence de réaménager les signifiants ethniques à usage interne charriés par les nouveaux rapports sociaux. Cela aboutit également à une identification de la société ivoirienne en tant que telle aux lieux où l'innovation est la plus forte : la basse Côte, les villes et les couches sociales indigènes servant d'auxiliaires au dispositif colonial (nous verrons que le sentiment « national » naissant n'est surtout pas antinomique d'une différenciation ethnique).

Les revendications proprement ivoiriennes traduisent, à la fin des années 1930, des pôles de références spécifiques au territoire. Ainsi des contestations s'élèvent en basse Côte dirigées contre les planteurs ressortissants de la Gold-Coast britannique ; des rixes opposent à Abidjan sujets ivoiriens et dahoméens qui utilisent encore à l'encontre des premiers la vieille épithète méprisante de « bushmen » ; surtout s'élèvent des revendications concernant l'accès aux postes privés et administratifs d'encadrement : après la création de l'Association de défense des intérêts des autochtones de la Côte-d'Ivoire (sur laquelle nous reviendrons), l'Administration est conduite à proposer en 1938 une première politique d' « ivoirisation » des cadres à l'encontre des « évolués » ressortissants des colonies où l'éducation de type européen est plus ancienne.

Le caractère spécifique de la colonie, polarisé sur sa partie forestière mais marquant l'ensemble du terri-

toire, même les colonies voisines, est également décelable dans les représentations coloniales. Les administrateurs coloniaux sont amenés à défendre des positions « ivoiriennes ». Très tôt l'administration « ivoirienne » s'écarte des consignes générales du gouvernement général de l'AOF à Dakar, en fonction des particularités locales. Dès les années 1900 le gouverneur Clozel applique avant la lettre la « politique des races » systématisée plus tard pour l'AOF par William Ponty (substitution du commandement traditionnel indigène par de nouvelles élites tout en conservant l'autonomie des groupes ethniques). Mais au moment où Ponty établit ce principe (1909), Angoulvant, en Côte-d'Ivoire, défend les chefferies existantes, principalement celles du nord de la colonie qui, au contraire de ce qui se passe dans les sociétés « anarchiques » du sud, collaborent de façon satisfaisante. Mieux, il défend les Dioula (« en tant que commerçants ») alors que le gouvernement général combat tout élément de propagande islamique.

Dans les années 1930, la politique d'immigration du gouvernement colonial « ivoirien » se heurte à la défiance de celui de Haute-Volta qui mesure les conséquences de cette politique sur la mise en valeur de sa propre colonie (à l'instar d'ailleurs des administrateurs du nord de la Côte-d'Ivoire). En toutes ces occasions le dispositif colonial (il faudrait aussi y ajouter le dispositif commercial européen) se fait une idée tout à fait particulière de « son » territoire et des intérêts de celui-ci ; même (ou surtout) lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de la métropole. Plus tard encore (années 1940 et 1950), la réticence de l'Administration et du colonat local à voir le territoire servir de « vache à lait » pour alimenter le budget de l'AOF rejoint l'incontournable spécificité du territoire. Ce n'est certes pas un hasard si c'est là un domaine où le RDA ivoirien, Houphouët-Boigny en tête, rejoindra le plus facilement les représentants locaux du colonialisme (Gbagbo, 1982).

L'Etat colonial, les ethnies, l'économie de plantation ont donc tissé les fils principaux de l'histoire économique et sociale de la Côte-d'Ivoire. Dans ce jeu à trois termes, la place de l'Etat colonial s'est trouvée quelque peu déplacée puisque, contrairement aux analyses généralement en vigueur, il a davantage présidé à la constitution d'un système de référence ethnique qu'au développement de l'économie de plantation. Encore fallait-il préciser (la critique du dualisme ne consistant pas à en inverser paradoxalement les termes) comment ce développement s'est déroulé dans un cadre largement déterminé, quant à lui, par l'Etat colonial, comment les inégalités régionales qui ont vu le jour entre le Nord et le Sud, entre l'Est et l'Ouest, ont permis au système de référence de se cristalliser dans les années 1930 de manière particulièrement opérante.

Les signifiants ethniques manipulés par le colonisateur se sont ainsi chargés de tous les signifiés produits par cette structuration complexe de l'espace ivoirien. Mais dès lors qu'ils traduisent le mouvement et les disparités de l'économie de plantation, ces signifiants deviennent les noms par lesquels les sociétés ivoiriennes déclinent leur identité et se distinguent les unes des autres. Nous saisissons là le moment-clef du processus de cristallisation ethnique où le système de référence s'actualise en étant revendiqué par les populations ivoiriennes ; moment particulièrement intéressant car c'est précisément à ce tournant où les sociétés ivoiriennes se transforment peu ou prou sous l'égide de l'économie de plantation (qu'illustre, particulièrement dans le Sud, la multiplication des plantations individuelles), mais aussi sous celles de l'école, de l'urbanisation, et d'intenses mouvements de populations entre zones rurales, qu'elles affichent leur identité ethnique : comme si leurs métamorphoses internes et l'émergence de nouveaux rapports sociaux (impulsés sans être véritablement contrôlés par l'Etat) à l'échelle de la colonie tout entière avaient été la condition des identifications ethniques.

La mise à jour plus détaillée de ce croisement entre les effets induits directement ou indirectement par l'avènement de l'économie de plantation dans le champ des rapports sociaux et le jeu spécifique de l'ethnicité nous paraît constituer le préalable indispensable à toute approche de l'Etat ivoirien contemporain. Quelles que soient en effet la pertinence ou l'utilité des analyses concernant la nature du système politique mis en place depuis l'Indépendance, ses orientations néo-coloniales, son autoritarisme teinté de paternalisme (Y.A. Fauré et J.F. Médard, 1982), l'Etat ivoirien demeure, à nos yeux, largement « incompris ». En la matière du reste, la politologie prolonge et amplifie souvent l'analyse économique. De même que celle-ci balance entre deux antithèses (modèle de réussite, modèle d'échec), celle-là passe de l'éloge (stabilité politique, régime modéré) à la dénonciation (rouage de l'impéralisme, régime dictatorial), l'ensemble culminant en la personne de F. Houphouët-Boigny qui, tel Janus, apparaît tantôt sous les traits du « Sage de Yamoussoukro », tantôt sous ceux d'un despote enrichi aux dépens de la nation ivoirienne.

S'il nous paraît légitime de porter un diagnostic sur le régime ivoirien, en particulier d'apporter quelques sérieux correctifs à la politique réputée exemplaire menée par F. Houphouët-Boigny (un certain nombre d'ouvrages récents s'y emploient : J. Baulin, 1982, L. Gbagbo, 1983, M. Amondji, 1984), la problématique de l'Etat ivoirien ne saurait entièrement s'y résoudre. En effet, tandis que le Président vieillit, nul ne sait qui va être en mesure de lui succéder. Par cette vacance potentielle du pouvoir, c'est bien évidemment la question de l'Etat ivoirien qui est posée, ou plutôt de sa « vérité » dès lors que celui qui l'a incarné si longtemps, au point de s'y confondre, risque de disparaître, laissant l'Etat face à lui-même, à sa classe politique et à la société ivoirienne. Tout semble possible, de la continuité sans tumulte à l'intervention de l'armée ; mais, au-delà des pronostics,

l'après-Houphouët-Boigny questionne l'Etat ivoirien sur ce dont il est dépositaire. Sans doute l'est-il de l'action et du machiavélisme politique d'Houphouët lui-même, depuis les années 40, et du système clientéliste qu'il a mis en place depuis l'Indépendance ; mais il l'est aussi d'une histoire qui a commencé, nous l'avons vu, bien avant celle-ci et au cours de laquelle s'est structurée, à la fois sous l'égide et en dépit de l'Etat colonial, une société civile ivoirienne. S'il est normal de distinguer les deux héritages en ce que les choix d'Houphouët-Boigny depuis la création du Syndicat agricole africain, en 1944, ne sont pas réductibles à leur contexte historique (ce qui implique que d'autres choix étaient possibles et justifie par principe toute critique à l'égard d'Houphouët), on ne saurait toutefois les opposer comme si l'un impliquait une pure subjectivité (celle de l'homme providentiel ou celle du traître acquis aux intérêts étrangers) et l'autre reflétait le point de vue de l'objectivité et des causalités fortes.

La force et la longévité politiques d'Houphouët-Boigny s'expliquent précisément par le fait que, tout en pesant sur le cours des événements, il a su jouer très tôt avec la *réalité* ivoirienne, aussi bien dans le domaine économique où son libéralisme fut et reste à la mesure des tendances extensives et expansionnistes de l'économie de plantation, que dans le champ des rapports sociopolitiques et ethniques où ses stratégies et ses intrigues se sont largement appuyées sur certains dynamismes propres à la société civile ivoirienne : particulièrement ceux qui ont fait du pays et de l'ethnie baoulé un élément important de la généralisation de l'arboriculture à l'ensemble de la zone forestière et l'un des pivots des mouvements migratoires et de l'urbanisation. La « baoulisation » de la société ivoirienne n'est pas imputable à la seule action d'Houphouët-Boigny ; lequel l'a sans doute traduite politiquement par son libéralisme en matière arboricole (suivant le célèbre mot d'ordre « la terre est à celui qui la cultive ») et encouragée en favorisant notamment les migrations baoulé vers l'Ouest du Bandama ; mais cette « baoulisation » l'a en fait précédé — Houphouët-Boigny se présentant lui-même, avec

son aura de planteur émérite, comme son illustration exemplaire.

Par ces premières et brèves remarques, on entrevoit mieux le type d'analyse, la méthode compréhensive que nous voulons appliquer à l'Etat ivoirien. Que l'on puisse effectivement reconnaître dans la politique menée par Houphouët-Boigny (et ceci dès les années 50) une volonté délibérée de lier le destin de la Côte-d'Ivoire à la France et au marché mondial ne permet pas d'ôter à l'Etat sa qualité d'être ivoirien. Pour qu'une telle politique ait été possible, il a fallu que l'Etat s'imprime des marques de la société ivoirienne ou, plus précisément, qu'elle soit d'abord une politique intérieure, avec ses intrigues, ses conflits, ses complots ou pseudo-complots, ses enjeux ethniques ; et si l'après-Houphouët-Boigny ne laisse d'interroger, c'est précisément parce que l'Etat ivoirien est riche d'idiosyncrasies ivoiriennes, d'histoires qui ont commencé bien avant son instauration et dont nul ne peut dire véritablement comment elles se finiront.

Ces histoires ont en effet commencé très tôt et traduisent l'avènement puis le développement d'une vie publique en Côte-d'Ivoire peu de temps après la fin de la « pacification » française. De prime abord une telle précocité peut surprendre, car l'Etat colonial en Côte-d'Ivoire, compte tenu des résistances auxquelles il a dû faire face et de son encouragement à l'installation d'exploitants européens (planteurs, exploitants forestiers), s'est révélé, peut-être davantage qu'ailleurs, particulièrement despotique. En fait l'émergence d'une vie publique, au tournant des années 30, établit et exprime les premiers rôles de structuration de la société ivoirienne. Les régions de basse Côte et du Sud-Est, de par leurs contacts anciens avec les Européens, ont été les premières à bénéficier, si l'on peut dire, des « avantages » de la colonisation : proximité de la capitale, voies d'écoulement des produits, scolarisation, urbanisation, etc. et à reconvertir leur économie dans la cacaoculture. Le despotisme colonial s'appliquant bien plus aux autres régions de la colonie ivoirienne (en particulier les régions de l'Ouest), elles ont été aussi les premières à recevoir

les migrants forcés ou libres en provenance du Centre (pays baoulé) et de l'Ouest (pays bété notamment) qui ont constitué un peu plus tard la main-d'œuvre des planteurs agni (dont bon nombre ont pu ainsi se tailler de grandes plantations).

Comme nous l'avons montré précédemment, cette situation s'est traduite sur le plan de la représentation ethnique par une valorisation progressive des populations du Sud-Est : l'agni scolarisé ou planteur venant, dans le système de référence colonial, dans le peloton de tête des « meilleurs » colonisés. C'est dans la mouvance de cette polarisation régionale que se développe, essentiellement à Abidjan, une vie associative, qu'atteste la création en 1929 de l'UFOCI (Union fraternelle des originaires de Côte-d'Ivoire) et en 1934 l'ADIACI (Association de défense des intérêts des autochtones de Côte-d'Ivoire). Bien que nous ne sachions pas grand-chose de l'exacte composition et du mode de fonctionnement de ces associations, la manière dont certains de leurs ex-adhérents en parlent, notamment Amon d'Aby (1951), indique au moins que des représentants du Sud-Est en étaient les chefs de file. D'après lui, les originaires des autres régions de Côte-d'Ivoire, fraîchement citadins, avaient pris « pour modèles et guides » les « évolués » agni, et se seraient spontanément regroupés autour d'eux, générant ainsi les premières manifestations d'une conscience ivoirienne à une époque où étaient mal ressentis les privilèges des Sénégalais et Dahoméens.

En ces années d'organisation rationnelle de la colonie ivoirienne (suivant les consignes d'Albert Sarraut, le gouverneur Reste élabore d'ambitieux plans de production) et donc de renforcement de l'Etat colonial, ces associations ne peuvent en aucune manière avoir un caractère politique ; elles n'en sont pas moins cependant révélatrices de l'évolution de la colonie ivoirienne, concentrant des phénomènes sociaux aussi importants que l'exode rural, la scolarisation, le *leadership* agni dans le domaine économique et idéologique. Au reste leur vocation unitaire, presque nationale, est assez vite contestée. L'ADIACI se dissout en 1938 et laisse place

à des associations régionales ou ethniques". Ce qui peut paraître pour une régression au regard du caractère consensuel des premières associations (tel est le sentiment ou le regret d'Amon d'Aby) traduit en fait une structuration plus complexe de la société ivoirienne.

A la fin des années 30, comme l'on l'a vu, l'économie de plantation a gagné du terrain, principalement dans le Centre et l'Ouest par le développement de la caféiculture individuelle ; des migrations rurales, en direction maintenant de l'Ouest forestier, ont accompagné cette expansion, composées essentiellement de gens du Nord (Malinké, Voltaïques) et d'originaires du pays baoulé, inversant le mouvement de la première phase de l'économie de plantation (Ouest vers Sud-Est). Dans le même temps des ressortissants de ces régions nouvellement converties à l'arboriculture migrent en basse Côte pour s'adonner à des activités de commerce (principalement des femmes baoulé) ou pour vendre leur force de travail (originaires de l'Ouest préférant sans doute l'exode rural aux réquisitions de travail pour le compte de l'administration et des planteurs européens). Ce sont précisément des originaires de l'Ouest ivoirien qui créent (probablement à la fin des années 30) la Mutualité bété à Abidjan. Cette institution est, pour notre propos, particulièrement intéressante, car elle illustre le moment-clef d'un processus de cristallisation ethnique ; sans en reprendre tous les termes (Dozon, 1985), on retiendra que l'ethnie bété n'a pas de réel correspondant avant la colonisation et que c'est au contraire celle-ci qui en a fixé le territoire et le nom (ce qui ne veut pas dire que les groupes qui la composent sont étrangers culturellement les uns aux autres).

Or la Mutualité bété semble avoir été à la fois l'expression et le creuset d'une prise de conscience ethnique, comme si le « travail colonial » avait été relayé par ceux (des salariés, des citadins) qui ont pris pratiquement de la distance par rapport à leur univers « traditionnel » et s'inscrivent dans des rapports sociaux inédits. Mais d'emblée cette conscience ethnique réfléchit moins la tradition que le contenu des rapports inégaux qui structurent l'espace ivoirien, notamment la région du

Sud-Est. Déjà disqualifiés dans le système de référence colonial (primitifs, anarchiques), les Bété confirment en quelque sorte leur « mauvaise réputation » ; tandis qu'ils remplissent surtout des fonctions de manœuvres ou d'emplois subalternes, et s'affrontent à des conditions de travail et de rémunération plutôt mauvaises, l'administration coloniale les juge « instables et querelleurs ». La conscience ethnique est donc d'une certaine manière une conscience de classe, et la Mutualité bété l'expression institutionnelle d'une position sociale qui tranche avec l'idéal consensuel des associations dominées par les « évolués » agni.

L'ethnicité (notion qui résume l'idée de conscience ethnique) a ainsi imprimé très tôt ses marques particulières sur les relations sociales ivoiriennes. Qu'elle ait drainé dans sa mouvance le poids des traditions, des « habitus » culturels, de la communication linguistique (encore qu'il faille nuancer car le pays bété, en particulier, est loin d'offrir une parfaite intercompréhension), ne signifie pas qu'elle ait fait spontanément obstacle à d'autres modes de conscience collective, à l'émergence d'une conscience nationale ou d'une conscience de classe purifiée de tout archaïsme. Bien au contraire, l'ethnicité s'est forgée à la conjonction d'une série de différenciations sociales et régionales, au lieu précisément où l'Etat colonial pouvait aisément les transposer dans son système de rôles et de valeurs ; mais ce qui fut pour le colonisateur une manière de condenser les changements sociaux sous un catalogue ethnique, de légiférer à coup de stéréotypes culturels, devint le canal privilégié par lequel s'organisa la société ivoirienne. Ainsi être Bété connote certes une disqualification au regard du système de référence colonial, mais l'ethnonyme, au-delà du sens dont il est affublé, participe désormais au destin de la nation ivoirienne ; depuis la Mutualité bété jusqu'à aujourd'hui, il est au cœur de sa vie politique, de ses différends et de ses conflits, comme si l'Etat (colonial ou postcolonial) n'avait réussi à « tribaliser » qu'en payant en retour le prix du particularisme et de la contestation.

Outre les associations ethniques, les années 30 voient

se développer toute une série d'autres associations de type plus professionnel ou corporatiste ; mais, hormis les associations agricoles indigènes du Sud-Est et de la basse Côte (qui témoignent en ces années du rôle de pôle économique de ces régions ", la plupart constituent des organes de défense des intérêts du colonat européen (Loucou, 1976). Malgré leur effectif relativement modeste (un peu plus de 200 ; Frechou, 1955), les planteurs européens (auxquels il faut ajouter les forestiers et les commerçants), à travers ces associations ou ces lobbies, occupent une position politique dominante et tendent à faire de l'administration coloniale l'instrument de leurs intérêts et de leurs stratégies privées.

Ce point est essentiel pour la compréhension de l'histoire politique ivoirienne ; tandis que l'économie de plantation autochtone se développe et, dès cette époque, prend le pas sur le secteur agricole purement européen, l'administration coloniale continue de l'enfermer dans le carcan du régime de l'indigénat : il s'agit là d'un système discriminatoire par lequel les planteurs métropolitains ont entièrement le soutien de l'administration (facilités de crédit, aide technique et surtout mobilisation d'une force de travail sous-payée) au détriment des planteurs ivoiriens (encore que certains gros planteurs, notamment ceux qui occupent aussi des fonctions administratives, bénéficient également des prestations du travail obligatoire). Toutefois une première tentative d'assouplissement du régime de l'indigénat survient avec l'arrivée du Front populaire en métropole, qui autorise la création dans la colonie de syndicats professionnels ; autorisation au demeurant assez restrictive qui permet simplement la mise en place d'un syndicat agricole (Syndicat agricole de Côte-d'Ivoire, 1937) où planteurs européens et planteurs ivoiriens sont censés faire cause commune. L'expérience, à laquelle tenta de prendre part Houphouët-Boigny avant d'en mesurer les limites, se révéla particulièrement négative ; les planteurs européens prirent bien évidemment la tête du syndicat, et celui-ci, bien loin de rétablir l'équilibre entre les deux catégories d'exploitants, amplifia les disparités en cou-

vrant la politique du régime de Vichy (les produits des planteurs ivoiriens sont payés la moitié de ceux des planteurs européens, et la main-d'œuvre recrutée n'est destinée qu'à ces derniers). Cet échec précipita la décision d'Houphouët-Boigny de créer un syndicat africain. Tout va changer et faire basculer la Côte-d'Ivoire dans une intense vie politique avec la nomination en août 1943 d'A. Latrille au poste de gouverneur de Côte-d'Ivoire (l'AOF à cette date est sous l'autorité du gouvernement de Londres, et c'est R. Pleven qui, au nom de la France Libre, nomme Latrille).

Latrille va en effet appliquer les directives de la conférence de Brazzaville présidée par de Gaulle (libéralisation du régime colonial) et répondre aux souhaits des représentants ivoiriens qui voulaient provoquer une scission du SACI en autorisant, en juillet 1944, la création du Syndicat agricole africain (SAA). Ceux qui y adhèrent immédiatement et en prennent la direction sont pour la plupart de gros planteurs ; au premier rang Houphouët-Boigny qui en assure d'emblée la présidence (et qui est alors un personnage public réputé pour ses années de service comme médecin africain formé à William Ponty, comme chef de canton, comme riche planteur, et comme politique capable de défendre les intérêts ivoiriens) ". Avant d'examiner rapidement l'écheveau des créations institutionnelles et des intrigues politiques qui suivent la création du SAA, il convient de rappeler quelques grandes lignes de l'évolution de la société ivoirienne. En ces débuts des années 40, l'économie de plantation « indigène » a changé de centre de gravité ; quasi-monopole de la région du sud-est (agni) dans les années 20-30, elle a cessé progressivement de l'être durant la décennie suivante et surtout à partir des années 40 au profit de la région de Dimbokro ; les changements de la société ivoirienne, sa dynamique, se sont pour une large part cristallisés autour du monde baoulé : celui-ci, aussi bien sur le plan démographique (accroissement de sa population, migrations interrurales, urbanisation) que sur le plan économique (secteurs commercial et des plantations mais aussi ceux des productions vivrières et artisanales), acquiert une position

forte (Chauveau, 1985). On ne reviendra pas sur les circonstances historiques qui ont favorisé un tel essor, mais on insistera en revanche sur le fait que, dans l'imagerie coloniale, les Baoulé représentaient un ensemble assez peu typé qui tranchait avec les portraits bien dessinés des « peuplades de l'Ouest », des Agni, Dioula ou Sénoufo : la position acquise par les Baoulé (et sa traduction ethnique) fut d'autant plus ivoirienne qu'elle a débordé le système de référence colonial. Ni les Bété, ni les Agni, ni les Dioula n'ont bouleversé jusqu'alors, malgré l'histoire, le cadre représentatif qui leur était imparti (chacun a joué plus ou moins son rôle) ; les Baoulé, à leur manière, innovent en ce qu'ils imposent leur image à partir d'une position socio-économique qui n'avait rien de prévisible pour l'Etat colonial.

Ce processus de « baoulisation » de la société ivoirienne semble impliquer sous deux aspects une mise en question de l'Etat colonial ; d'une part, traduisant une extension de l'économie de plantation, il vient se heurter à une politique coloniale rétrograde, qui maintient, notamment, la contrainte du travail forcé pour préserver les intérêts privés des Européens. D'autre part, il vient contester l'ordre colonial en produisant quelques réaménagements de la distribution des cartes ethniques. En sorte que la rencontre Latrille-Houphouët paraît tout à fait symbolique. Les deux personnages, au-delà des intérêts qu'ils représentent à ce tournant des relations entre la France et sa colonie (l'un, du CFLN, certes libéral, mais soucieux de préserver l'empire français ; l'autre, une classe de planteurs aisés qui sait parler au nom du peuple ivoirien malgré ses inégalités internes), fondent d'une certaine manière l'Etat ivoirien quinze ans avant sa véritable instauration (quand bien même n'est-il question, ni du côté de Latrille, ni du côté d'Houphouët, d'indépendance de la Côte-d'Ivoire). La mesure immédiate prise par Latrille d'autoriser la création du SAA implique en fait la reconnaissance d'une société civile ivoirienne ; l'économie de plantation indigène qui en est le creuset, longtemps tenu pour « anarchique » par l'administration et les colons, est enfin

mis à sa « juste » place c'est-à-dire à la toute première, largement devant le secteur européen (qui malgré sa façade d'entreprises privées et rationnelles ne survit que grâce au soutien de l'Etat colonial).

Encore fallait-il l'aider à accoucher de toutes ses virtualités. C'est pourquoi Latrille s'emploie dès 1944-1945, c'est-à-dire avant l'abrogation officielle du travail forcé, d'exempter les planteurs africains, possédant au moins 2 ha de café et 3 ha de cacao en rapport, de toutes réquisitions de travail [20]. De son côté Houphouët représente cette société civile, mais tout autant que Latrille qui représente à lui seul un Etat colonial rénové et progressiste, il incarne un mouvement d'avancée de la société ivoirienne qui bouleverse les cadres régionaux et ethniques prévalant depuis trois décennies. Le jeu de miroir entre le Français et l'Ivoirien s'illustre notamment par le fait que l'arrêté pris par Latrille au sujet de l'allègement du travail forcé s'applique très précisément à une minorité de planteurs (moins de 20 000 selon Houphouët-Boigny) qui peuvent simultanément adhérer au SAA.

Parler de fondation avant la lettre de l'Etat ivoirien (dans la mesure où Latrille et Houphouët traduisent politiquement un « décrochage » par rapport à l'ordre colonial, aussi bien dans ses pratiques que dans ses représentations) ne signifie pas que tout est joué. L'histoire est là, avec ses nécessités et ses contingences, et surtout met de nouveau à l'épreuve les structures et les intérêts qui prévalaient jusqu'alors. Le colonialisme d'avant-guerre n'a pas dit son dernier mot : les lobbies européens sont puissants et vont s'efforcer de rétablir l'ordre ancien. A Latrille succédera en 1947 le gouverneur Péchoux qui, face à la montée des revendications et au danger présumé communiste que représente la principale force politique ivoirienne, leur apportera satisfaction en organisant opportunément une vaste répression. Mais c'est surtout l'univers public ivoirien (auquel bien évidemment les intrigues coloniales se trouvent mêlées) qui nous paraît révéler le mieux ces contorsions et ces pesanteurs de l'histoire.

Revenons donc au Syndicat agricole africain. Il serait

erroné de reconnaître dans le SAA une organisation qui reposerait sur un clientélisme ethnique, en l'occurrence baoulé. D'emblée ceux qui y adhèrent (1 600) sont des gros planteurs aux appartenances ethniques diverses (baoulé, agni, dioula), même si l'on note une forte proportion de Baoulé. Comme l'ont montré plusieurs auteurs (notamment L. Gbagbo, 1982, et J. Baulin, 1982), le SAA traduit au premier chef une position de classe, celle d'une « bourgeoisie de planteurs » (expression qui n'est pas pour nous — contrairement à ces auteurs — l'exact synonyme de « bourgeoisie agraire ou terrienne » [21] car bon nombre de ces planteurs, au premier rang desquels les leaders du SAA, sont aussi des représentants de l'élite scolarisée (T. Bakary, 1984) qui lutte contre le despotisme colonial pour libérer le marché du travail agricole (en particulier pour drainer vers la zone forestière la main-d'œuvre voltaïque) et réussit ainsi à promouvoir ses intérêts particuliers en intérêt général. Toutefois l'analyse en termes de classe sociale nous paraît, en la circonstance, quelque peu insuffisante. Comme par le passé, l'entrée en scène d'un mouvement collectif mobilise les signifiants ethniques et mieux encore en amplifie la fonction dans la mesure même où il s'instaure en « avant-garde » de la société ivoirienne.

Ainsi, dans le même temps où il est censé parler au nom de l'intérêt général, le SAA creuse davantage l'inégalité entre l'Ouest et l'Est ; comme nous l'avons dit, ceux qui peuvent adhérer au syndicat doivent exploiter une surface minimale, ce qui exclut de fait la plupart des petits planteurs de l'Ouest qui sont très en dessous de ce seuil (1 à 2 ha en moyenne, en général en plusieurs parcelles). Par l'entremise du SAA, la « vérité » du développement de l'économie de plantation est enfin formulée, celle d'une différenciation régionale qui place l'Est ivoirien, c'est-à-dire le monde akan, en position hégémonique (on ne trouve parmi les *dirigeants* du SAA aucun représentant de l'Ouest ivoirien). C'est pourquoi, tout en alignant une série de revendications qui paraît faire l'objet d'un large consensus, le SAA produit simultanément du particularisme et du différent.

La création en octobre 1944 de l'UOCOCI (Union des originaires des six Cercles de l'Ouest de la Côte-d'Ivoire) en témoigne puisqu'elle fait valoir, par-delà la lutte syndicale, les spécificités des régions ouest forestières. L'association est directement issue de la Mutualité bété (Loucou, 1977) ce qui appelle immédiatement deux remarques. L'UOCOCI reproduit le même rapport aux pôles dominants de la société ivoirienne que la Mutualité bété au temps de l'ADIACI. Simplement, en se présentant sous un jour délibérément régional et administratif (les six Cercles de l'Ouest), elle explicite rétroactivement la fonction de la Mutualité bété : celle d'avoir servi à regrouper les originaires de l'Ouest installés en basse Côte sous un même label ethnique, comme si l'ethnonyme avait vocation à déborder le cadre qui lui est normalement imparti (le pays bété) pour signifier des enjeux interrégionaux dont la résonance est à l'échelle de la colonie. Outre la création de l'UOCOCI, un événement politique important va révéler un an plus tard d'autres enjeux, ou plutôt rendre manifestes les clivages ou les tensions latentes qui « travaillaient » depuis les années 30 la société ivoirienne, et particulièrement celles qui traversaient le monde akan. Suivant les orientations prises à Brazzaville, le gouvernement provisoire français accorde en août 1945 aux « sujets » des colonies le droit de désigner leurs représentants à l'Assemblée nationale constituante. Pour la Côte-d'Ivoire il est prévu deux représentants, l'un ivoirien, l'autre européen. En l'absence d'organisations politiques (elles n'apparaîtront qu'un an plus tard), l'élite ivoirienne improvise, et si tout naturellement le leader du SAA, Houphouët, paraît être le meilleur candidat, l'enjeu est tel (celui d'avoir le premier député sur les bancs de l'Assemblée nationale) qu'il suscite immédiatement divisions et rivalités.

Quatre forces principales semblent devoir s'affronter : le SAA autour d'Houphouët, l'UOCOCI, le groupe mossi (depuis 1934 la basse Haute-Volta est intégrée à l'ensemble ivoirien, notamment pour faciliter l'acheminement de la main-d'œuvre en zone forestière), et ce qu'Amon d'Aby (1951) a appelé « le parti des intellectuels » émanant plus ou moins de l'UFOCI et de

l'ADIACI. Disons tout de suite que l'expression « parti des intellectuels » n'est pas tout à fait appropriée. Non seulement cette tendance n'est pas la seule à regrouper des intellectuels (l'UOCOCI et le SAA sont dirigés par des personnalités qui ont exercé ou exercent, suivant le terme d'Amon d'Aby, des professions intellectuelles) mais en outre elle représente tout autant une région, le Sud-Est (ébrié, agni) qu'une catégorie sociale. En tout état de cause ce « parti des intellectuels » donne naissance juste avant les élections (octobre 45) au CAPACI (Comité d'action patriotique de Côte-d'Ivoire) qui fait campagne pour l'avocat Kouamé Binzème.

De son côté l'UOCOCI, après quelques atermoiements (elle retire la candidature de l'un de ses leaders, E. Djaument et ne soutient pas celle du publiciste bété Dignan Bailly ; Loucou, 1967), apporte son soutien tactique à Houphouët. Le résultat des élections (après ballotage au premier tour) donne la victoire à Houphouët, mais d'une courte tête devant le représentant du Moro Naba (mossi). Au-delà de la consécration du Président du SAA, qui scelle d'une certaine manière son destin, ce premier grand événement politique ivoirien constitue un excellent analyseur des enjeux interrégionaux et inter-ethniques. Il signe tout particulièrement la défaite d'une région, le Sud-Est, qui pour s'être convertie la première à la cacaoculture et avoir fourni le plus gros contingent « d'évolués » (distinctions auxquelles s'ajoutent des considérations culturelles puisque cette région recèle des royaumes et une aristocratie sans équivalent en zone forestière et chez les Baoulé) s'estimait, par cette avance, devoir représenter la Côte-d'Ivoire au Parlement français. Mais, comme on l'a vu, une telle avance qui valait encore aux débuts des années 30 a été comblée et débordée par la région du Centre (pays baoulé). Le vote de 1945 entérine politiquement cette nouvelle réalité, et si l'on ne peut effectivement faire du SAA une organisation baoulé, sa victoire va malgré tout dans le sens d'une « baoulisation » de la société ivoirienne (à laquelle ont pris part, à leur manière, les Dioula qui, comme les Baoulé, migrent vers les zones propices aux plantations) et, représentant ce pro-

cessus au plan « national », en « ethnicise » immanquablement la portée. La suite précipitée des événements va amplement le montrer. Tout d'abord une rumeur publique consécutive à la décision que prend Houphouët d'ajouter à son nom le mot « Boigny » (référence à un aïeul d'après ses déclarations, Baulin, 1982) et qui l'interprète aussitôt en des termes très différents : « Bô-Agni » pouvant se traduire en « vainqueur des Agni ».

Dans la foulée de cette dénomination emblématique, Houphouët-Boigny, donc, en séjour à Paris, obtient successivement le retour de Latrille (que les autorités françaises avaient provisoirement écarté de son poste de gouverneur pour son zèle pro-africain) et le vote à l'Assemblée nationale de lois abolissant le régime de l'Indigénat (février 46) et, dans sa suite logique, le travail forcé (avril 46). Le prestige du député ivoirien est à son comble. Pendant ce temps le CAPACI, qui avait soutenu en octobre 45 la candidature de Benzème, se transforme en Parti progressiste de Côte-d'Ivoire (PPCI).

De retour au pays, Houphouët-Boigny, avec le comité électoral qui l'avait soutenu en 45, fonde précipitamment le Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI). Pendant plusieurs mois les deux premiers partis de Côte-d'Ivoire vont tenter un rapprochement allant même jusqu'à fusionner en novembre 46 sous la bannière du Rassemblement africain (Amon d'Aby, 1951) ; mais l'idylle cède vite la place aux conflits puis à la rupture. Plusieurs motifs ont abouti à cette conclusion. Tout d'abord le PDCI, grâce au prestige d'Houphouët, n'a cessé malgré l'union avec le PPCI de faire cavalier seul (il ne lui concède rien, pas même un élu au Conseil de la République) ; ensuite le PDCI est déjà engagé dans son fameux apparentement au Parti communiste français (se concrétisant par la création en Côte-d'Ivoire de l'une des sections du Groupe d'études communistes fréquentée surtout par de jeunes intellectuels qui rejoignent en même temps les rangs du PDCI) ; apparentement qui lui donne son ossature organisationnelle et militante et se fortifie par la formation en octobre 46,

à Bamako, du Rassemblement démocratique africain dont la plate-forme politique affiche pour la première fois une relative radicalité dans la lutte anticolonialiste.

Le PPCI, quant à lui, souhaite rester dans l'Union française et rejette toute alliance avec le communisme. Cependant, au-delà des conflits idéologiques (qui, compte tenu de l'évolution du PDCI, n'étaient pas aussi tranchés qu'ils n'apparaissaient à l'époque), un événement important va consommer en 1947 la rupture entre le PPCI et le PDCI ; événement, à nos yeux, particulièrement significatif puisqu'il met en scène : un Etat colonial qui, passant du conservatisme au progressisme se mêle très directement d'affaires « indigènes » ; Houphouët qui, fort de ses liens avec Latrille, mène de subtiles intrigues à l'intérieur du monde akan ; et un univers agni qui subit de plus en plus l'ascension politique du leader du SAA (Loucou, 1980). En 1944 Latrille s'était en effet mêlé d'affaires agni ; prétextant une compromission avec le régime de Vichy, il destitua le souverain du royaume de l'Indénié et lui trouva un successeur qui était certes membre de la lignée royale, mais surtout le beau-frère d'Houphouët.

L'alliance Latrille-Houphouët permettait donc à la fois au leader du SAA d'être partie prenante dans la succession au trône de l'Indénié (ses héritiers pouvant en effet y prétendre) et de trouver dans ce royaume une zone d'implantation pour le PDCI. Mais le roi déchu, suivant une « tradition » propre au monde agni depuis la colonisation (les gens du royaume du Sanwi étaient déjà passés en Gold-Coast peu avant et durant la Première Guerre mondiale), se réfugia avec ses partisans dans la colonie britannique, attendant l'opportunité de recouvrer son trône. Opportunité qu'il saisit en février 47, très précisément au moment où le PPCI, qui l'a, semble-t-il, soutenu durant son exil, commence à se détacher du RDA [22]. Des manifestations et une tentative de reprise du pouvoir ont lieu à Abengourou, agitation qui culmine avec l'arrivée de Latrille en tournée d'inspection. La force publique intervient et fait plusieurs morts. Le libéral Latrille, pour avoir intrigué, se retrouve en position d'oppresseur, et faute d'avoir pu maîtriser la situation,

est destitué définitivement de son poste de gouverneur.

L'événement méritait cette brève description car il illustre notre propos relatif au « couple » Latrille-Houphouët. L'Etat ivoirien, disions-nous, fut symboliquement instauré dès lors que Latrille reconnut, à travers le SAA, la société civile ivoirienne. Mais encore fallait-il que celui-là même qui était censé la représenter, soit en mesure de conquérir et d'asseoir sa propre légitimité. Latrille va jusqu'au bout de sa logique et intrigue avec Houphouët pour circonvenir une région qui réclame son « droit » historique à la représentativité. Machiavel n'est pas loin qui savait mêler les affaires politiques aux intrigues matrimoniales. Mais du même coup cet « Etat ivoirien » se charge des marques de ses intrigues et de ses conquêtes, ou, puisqu'il s'agit ici de symbolique, fait advenir l'ethnicité au lieu même du Pouvoir, comme si l'enjeu de la représentation « nationale » précipitait encore davantage les identifications ethniques. Avec le départ de Latrille en 1947 (trop compromis dans les affaires « indigènes » et détesté par les milieux coloniaux) commence une période particulièrement tumultueuse. Péchoux, qui le remplace, s'efforce de renouer avec l'ordre ancien, ou plutôt fait de nécessité vertu et intrigue à son tour ; cette fois-ci, non pour appuyer les stratégies d'Houphouët, mais pour l'isoler au contraire, en encourageant la création de partis hostiles au PDCI et acquis à la cause française.

Mais avant toute chose Péchoux, dès sa nomination, se préoccupe de la grande grève des cheminots qui embrase toute l'AOF, et qui trouve en Côte-d'Ivoire une résonance par la grève conjointe des dockers : elle dure six mois au bout desquels le gouverneur parvient à un accord (accord qui bénéficie de l'appui implicite du SAA, inquiet des conséquences de la grève sur les conditions d'écoulement du café et du cacao). Pendant ce temps le climat d'agitation avait radicalisé les milieux européens qui s'étaient persuadés que seule une violente répression pouvait faire taire les tentatives d'émancipation ivoirienne (à l'exemple de la répression à Madagascar de 1947). Elle a lieu en 1949-50. Mais avant d'en évoquer les grandes lignes, il convient d'ajouter

que durant la même période sont apparues deux nouvelles formations politiques. En 47 ou 48, une section du Mouvement socialiste africain (MSA, affilié à la SFIO), dirigée par Dignan Bailly (ex-membre de l'UOCOCI, opposé à Houphouët et au PDCI) qui s'implante dans l'Ouest et particulièrement dans la région de Gagnoa (d'où D. Bailly est originaire) ; et en janvier 49 le Bloc démocratique éburnéen dirigé par E. Djaument, l'un des leaders de l'UOCOCI, qui avait soutenu Houphouët en 1945 et rompt alors avec le PDCI officiellement pour cause d'anticommunisme. Probablement encouragés ou soutenus par Péchoux, explicitement anti-RDA et assimilassionnistes, ces deux formations ne se laissent pas réduire à leur option politique manifeste.

L'une et l'autre poursuivent à leur manière le travail amorcé par la Mutualité bété, puis par l'UOCOCI : celui de réfléchir, en cette période encore hésitante de constitution du pouvoir ivoirien, la situation particulière des gens de l'Ouest. Comme nous le disions à propos de la liaison Latrille-Houphouët, l'enjeu du pouvoir précipite les identifications ethniques. En 1945, l'UOCOCI n'avait, semble-t-il, soutenu Houphouët que parce qu'il fallait faire front autour du SAA, contre les Mossi et contre le régionalisme agni (que représentait peu ou prou le PPCI) ; mais elle-même représente une forme de régionalisme dont on a vu les diverses caractéristiques : depuis les jugements négatifs portés par l'administration coloniale jusqu'à cet univers à peine naissant de petits planteurs qui se libère tout juste du travail forcé (ayant été celui qui en a subi tout particulièrement le joug).

Or, bien que le SAA se présente comme le défenseur de tous les planteurs, et le PDCI, à travers Houphouët, le libérateur du travail forcé, ils gardent tous deux les marques de leurs origines sociale et régionale. Parmi les 20 000 adhérents du syndicat (tel est l'effectif quelques années après sa création), une grande majorité sont d'origine akan et dioula, et seuls quelques chefs administratifs de l'Ouest en sont membres. Déjà, pour les gens de l'Ouest, ces organisations dominantes représentent autre chose que l'intérêt général, et bien plus qu'une simple hégémonie des Akan, l'instrument par

lequel Baoulé, Dioula et autres allogènes s'installent dans leur région pour s'approprier des terres et amorcer un véritable processus de colonisation agricole. Henri Raulin (1957) expliquera quelques années plus tard comment, dans le Centre-Ouest (devenu entre-temps l'un des pôles économiques de la Côte-d'Ivoire), l'opposition entre le MSA et le RDA, loin d'exprimer des conflits strictement politiques (qui du reste n'ont plus lieu d'être puisque le RDA a cessé de représenter une menace communiste), traduit en fait des antagonismes entre petits et moyens planteurs qui recoupent largement des clivages entre autochtones et allochtones. Sans aucun doute le pouvoir colonial, en cette période de réaction, a-t-il joué, après les avoir largement instaurées, de ces divisions ivoiriennes, principalement entre l'Ouest et l'Est ; mais d'une certaine manière elles ne lui appartiennent déjà plus : ces divisions structurent la société civile et participent à la constitution de l'Etat ivoirien.

C'est toutefois à l'occasion de la rupture d'E. Djaument avec le PDCI que le gouverneur Péchoux trouve l'opportunité de mener sa campagne de répression contre le PDCI/RDA. En février 1949, E. Djaument, tentant de s'expliquer publiquement sur sa rupture, de violents affrontements se produisent à Abidjan entre des éléments du PDCI et des membres des autres formations politiques (parmi lesquelles le PPCI, le MS). Considérant le PDCI responsable des événements, le pouvoir colonial va poursuivre pendant plus d'un an ses militants (parmi lesquels les membres influents et très politiques de son comité directeur), n'hésitant pas, outre les nombreuses arrestations, à faire tuer ou disparaître certains d'entre eux. Le PDCI tentera vainement de s'opposer à cette vaste répression, en organisant de spectaculaires manifestations notamment la marche des femmes sur Grand-Bassam (H. Diabaté, 1975) et un boycott général des produits importés. Le calme revient finalement avec l'annonce faite par Houphouët-Boigny, en octobre 1950, de se désapparenter du PCF.

On a beaucoup épilogué sur ces événements (pour plus de détails nous renvoyons aux ouvrages déjà cités de J. Baulin, L. Gbagbo, et de M. Amondji, ainsi qu'aux

trois tomes du rapport Damas, 1965), et souvent conclu qu'ils ont failli faire basculer la Côte-d'Ivoire dans le conflit armé ou la guerre civile, et que la détermination de Péchoux à l'égard du PDCI/RDA fut décisive quant à son évolution ultérieure, forçant Houphouët, presque par peur, à abandonner ses alliances et à rentrer dans le giron de l'Union française. Pour notre propos nous nous contenterons de deux remarques. En premier lieu, les événements de 49-50 mettent en scène des clivages, qui pour être ouvertement manipulés par le pouvoir colonial, n'en sont pas moins ivoiriens : ce sont ceux qui opposent le PPCI, le MSA, le Bloc démocratique éburnéen au PDCI/RDA. Bien que les raisons invoquées pour justifier leur hostilité à l'égard du PDCI tiennent apparemment dans leur anticommunisme et dans leur souci de rester dans l'Union française, on ne saurait toutefois s'en contenter : chacune de ces formations politiques représente des enjeux et des ressentiments régionaux qui s'expriment d'autant mieux que l'Etat colonial semble contester le pouvoir acquis par Houphouët du temps de Latrille. En second lieu, ils mettent en évidence l'hétérogénéité du PDCI ; depuis sa création en 1946, ce parti a reçu l'adhésion d'intellectuels, qui, formés bien souvent par le Groupe d'études communistes, défendent des positions anticolonialistes et nationalistes. Ce sont eux que d'aucuns ont appelé l'aile gauche du PDCI (Gbagbo, 1982), qui sont tout particulièrement visés par la répression coloniale (l'aile droite étant composée des représentants du SAA, au premier rang desquels figure Houphouët).

Cette frange ou cette aile de gauche constitue indéniablement une donnée assez inédite dans l'évolution politique de la Côte-d'Ivoire puisqu'à l'écart des enjeux de l'économie de plantation, notamment au plan régional et ethnique, elle rend possible un débordement du tandem Latrille-Houphouët et une rupture avec le colonisateur. Elle représente d'ores et déjà ce qui sera pour Houphouët, quelques années plus tard, un obstacle à contourner, à savoir une alternative à sa politique, un choix délibérément nationaliste et une orientation socialiste. Houphouët-Boigny l'éliminera certes par l'intrigue,

l'arrestation ou la compromission, mais il la battra surtout sur le terrain où elle-même n'a jamais véritablement réussi à se placer, en l'occurrence sur celui de la société civile ivoirienne, structurée autour d'une économie de plantation en expansion.

En 1950 donc, Houphouët-Boigny abandonne ses alliances communistes et choisit, à l'instar des autres partis politiques, la voie de l'Union française. Mais simultanément s'ouvre pour la Côte-d'Ivoire une période assez faste où d'un côté la métropole s'emploie à moderniser sa colonie par de vastes travaux d'infrastructure (port d'Abidjan, réseau routier, rénovation du chemin de fer, etc.) et à organiser l'acheminement de la main-d'œuvre de Haute-Volta vers la zone forestière par la création du SIAMO (Syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la main-d'œuvre) ; où, de l'autre, l'économie de plantation tend à se généraliser à toute la zone forestière, grâce, sans doute, aux mesures de modernisation, mais grâce surtout à l'élévation spectaculaire des prix du café et du cacao au début des années 1950 qui donne une ampleur sans précédent aux migrations interrurales et fait notamment du Centre-Ouest ivoirien, dans lequel se situe le pays bété, un nouveau foyer de production caféière et cacaoyère. Au niveau politique la période s'achève par l'instauration de la loi-cadre en 1956 (qui donne l'autonomie au territoire ivoirien avec la mise en place d'une Assemblée territoriale), puis par celle de la Communauté franco-africaine avec l'arrivée de De Gaulle au pouvoir en 1958, enfin par l'Indépendance en 1960.

Sur le plan antérieur, la décennie consolide la position du PDCI puisque, n'étant plus lié au PCF, il ne se distingue plus idéologiquement des autres partis et les amène au contraire à se ranger sous sa bannière (ralliement d'autant plus évident que le prestige d'Houphouët s'accroît lors de sa nomination en 1956 au titre de ministre délégué du gouvernement français). Toutefois, jusqu'à la mise en place de l'Assemblée territoriale en 1957, certains partis maintiennent leur autonomie, voire leur hostilité à l'égard du PDCI. C'est le cas du PPCI, mais c'est surtout celui du MSA qui dans l'Ouest, tout

particulièrement dans la région de Gagnoa (bété), s'oppose violemment au PDCI à l'occasion précisément des élections à l'Assemblée territoriale. La campagne électorale fait plusieurs victimes dans les rangs du PDCI.

Le fond de l'affaire, nous l'avons déjà évoqué (Raulin, 1957, Dozon, 1983) ; loin des conflits idéologiques (qui n'ont plus lieu d'être), le MSA prend en charge le ressentiment et la protestation des petits planteurs autochtones (bété) qui, déjà disqualifiés dans le système de référence colonial, ne se représentent le PDCI/RDA que comme un mouvement politique favorisant les étrangers installés localement (principalement des Dioula et des Baoulé), étrangers ou allochtones (beaucoup se sont installés comme planteurs) ; qui, de surcroît, tendent à occuper des positions sociales dominantes (commerçants, planteurs, etc.). L'histoire se répète, ou plutôt approfondit les termes d'une « conscience malheureuse » propre aux gens de l'Ouest. A la veille de l'Indépendance, l'Ouest (et en particulier les Bété qui tout à la fois l'incarnent et en constituent l'avant-garde), reste, dans les pratiques comme dans les représentations, tributaire du moule dans lequel l'avait placé l'Etat colonial : mieux, l'Etat ivoirien, fort de la nouvelle dynamique de l'économie de plantation, se constitue en laissant se creuser le fossé entre l'Ouest et l'Est, et plus précisément entre Bété et Baoulé (par exemple dans le premier gouvernement issu de la communauté franco-africaine figurent très peu de représentants de l'Ouest ivoirien).

Par ailleurs le parti d'Houphouët doit affronter plusieurs autres problèmes. Pour les résumer brièvement (Gbagbo, 1982, 1983), nous dirons qu'il s'agit d'abord de l'émergence d'une opposition politique, qui, dans la continuité de cette aile gauche du PDCI victime de la répression coloniale, tente de précipiter les événements en réclamant l'indépendance immédiate du pays (Houphouët-Boigny, à l'époque, n'adhère pas à l'idée d'indépendance considérant qu'avec la loi-cadre, l'essentiel était obtenu puisque la Côte-d'Ivoire prospère cessait avec elle d'être « la vache à lait » de l'AOF) [11]. Cette opposition est à la fois externe (constitution du Parti du regroupement africain qui rassemble des intellectuels proches de Nkrumah et de Sekou Touré) et interne puisque se forme en 1959 le JRDACI (Jeunesse RDA de Côte-d'Ivoire) qui s'aligne aussitôt sur des positions indépendantistes. Houphouët s'emploie immédiatement à l'éliminer (arrestations, expulsions, etc.). Il est donc patent qu'en Côte-d'Ivoire existait au tournant de l'Indépendance un autre point de vue sur l'avenir du pays que celui d'Houphouët et qu'il a fallu à ce dernier, outre son prestige, quelques intrigues et la manière forte pour le circonvenir. La manière forte, Houphouët l'utilise également pour régler une nouvelle affaire du Sanwi : tandis que l'indépendance approche, le roi de ce royaume agni réclame ses droits de souveraineté territoriale. Cette tentative de sécession interne se solde par plusieurs centaines d'arrestations.

L'Indépendance qui survient en 1960 ne constitue pas en elle-même un tournant important dans le destin socio-politique de la Côte-d'Ivoire (Houphouët-Boigny ne la souhaitait d'ailleurs pas, préférant l'autonomie dans le cadre de la Communauté franco-africaine) ; en effet elle ne modifie pas les données de la politique intérieure, et draine au contraire les différends et les conflits qui ont jalonné l'histoire ivoirienne jusqu'alors. En cela, elle peut passer pour une « indépendance octroyée » ainsi que l'avancent, pour des motifs différents, ceux qui se félicitent de la magnanimité et de la sagesse de l'ancienne métropole (Guéna, 1962) et ceux qui y voient la preuve de la complicité des nouveaux dirigeants dans la voie du néo-colonialisme (Gbagbo, 1982). Mais c'est oublier que le principal du « travail » se fit une dizaine d'années plus tôt, au plus fort de la lutte menée par le RDA...

Dès 1961 survient une nouvelle « affaire Sanwi » qui se règle encore par des centaines d'arrestations. Mais c'est en 1963-64 qu'une grave crise politique secoue le « jeune Etat ivoirien ». Suivant la thèse officielle, il s'est agi tout simplement d'un complot contre le régime d'Houphouët ; complot auquel semblent avoir pris part bon nombre de ceux qui avaient été arrêtés par Péchoux et qui représentent donc l'aile gauche du PDCI. En fait on s'accorde aujourd'hui (Baulin, 1982, Gbagbo, 1983)

pour reconnaître que s'il y avait bien une opposition diffuse dans le pays, on ne saurait exactement parler de complot, sinon pour dire qu'Houphouët l'a en quelque sorte anticipé pour consolider son régime (notamment par la mise en place du parti unique) et éliminer tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, estimaient illégitimes son pouvoir et sa politique. Ainsi pendant un an la police ivoirienne arrête aussi bien des personnalités importantes de l'Etat (des ministres notamment), des compagnons de la première heure du PDCI, accusés soit de communisme, soit de franc-maçonnerie, des leaders des ex-partis anti-RDA (E. Djaument, K. Binzème) et tout un ensemble de gens connus ou inconnus qui semblent avoir manifesté quelque opposition à Houphouët.

Dans cette affaire, le président ivoirien règle ses comptes avec tous ceux qui par le passé se sont opposés à lui, toutes tendances et toutes ethnies confondues, depuis les partisans d'une ligne politique plus conforme à l'idée d'indépendance, jusqu'à ces expressions régionalistes qui ne se reconnaissent pas dans un Etat par trop marqué d'attributs baoulé. Toutefois, il est important de signaler que si la répression orchestrée par Houphouët s'est spectaculairement (procès publics avec aveux et autocritiques) appliquée à apurer l'Etat et le parti unique de leurs éléments contestataires, et qu'en ce domaine les critères n'ont pas été ethniques mais politiques (plusieurs des personnalités arrêtées étaient des Baoulé), elle a aussi frappé tout particulièrement des ressortissants bété (arrêtés par dizaines) ; lors des procès, ces derniers ont été présentés comme ceux qui, dans la perspective du présumé complot, devaient accomplir les basses besognes (opérations de commando, assassinats, etc.) et favoriser la réussite de l'entreprise par quelques ingrédients « d'une Afrique profonde et sauvage » (flèches empoisonnées, fétiches, etc.). En d'autres termes, si la répression a permis d'asseoir le régime d'Houphouët en éliminant l'opposition politique (qu'il récupérera plus tard en partie en l'intégrant au gouvernement), elle a également inauguré le jeune Etat ivoirien en maintenant le fil rouge des représentations qui pré-

valaient sous la période coloniale à l'encontre des gens de l'Ouest et particulièrement des Bété ; l'ethnie, le « tribalisme » deviennent le moyen pratique par lequel le pouvoir déjoue les oppositions politiques en les rapportant aux comportements immémoriaux d'un peuple ; moyen d'autant plus fonctionnel que, dans le même temps, les migrations en direction de l'Ouest gagnent toujours de l'ampleur et que le libéralisme d'Houphouët dans le domaine foncier (« la terre est à celui qui la cultive ») encourage l'installation des allogènes et accentue les pressions sur la terre et la main-d'œuvre (Dozon, 1985).

Ce qu'a semé le pouvoir dans le sillon de la « tradition coloniale » (en outre peu de représentants bété occupent des postes importants, aussi bien dans le parti que dans le gouvernement), il le récolte quelques années plus tard. D'abord en 1967 où se crée clandestinement le PANA (Parti nationaliste) à l'initiative d'un ressortissant bété (Nragbé Kragbé) qui, tout en s'appuyant sur des bases locales (région de Gagnoa), renoue avec l'opposition de gauche. Il n'aura en fait pas d'existence puisque son leader est immédiatement arrêté. Ensuite en 1970 (après qu'en 1969 une nouvelle affaire fût intervenue dans le Sanwi qui donna lieu à plusieurs centaines d'arrestations), à l'occasion des élections des secrétaires généraux du PDCI à Gagnoa, Nragbé Kragbé (qui avait été libéré entre-temps) conteste leur validité et entraîne avec lui plusieurs centaines d'originaires de son canton. Gagnoa est investi par cette cohorte de villageois (armés de machettes et de fusils) qui occupe notamment les bâtiments publics. Devant la mairie on proclame la « République d'Eburnie », tout particulièrement centrée sur l'Ouest ivoirien. Mais la gendarmerie puis l'armée interviennent et pendant plusieurs jours ratissent les villages impliqués.

La répression fait au moins plusieurs centaines de morts (parmi lesquels Nragbé Kragbé). Par cette violence assassine, la question bété, qui n'a cessé de jalonner l'histoire de la société ivoirienne (après la Mutualité bété, l'UOCOCI, le MSA, le Bloc démocratique éburnéen, le PANA, elle tourne maintenant à la tragédie) prend une

tournure singulière. Elle désigne, en la circonstance, un acte de révolte reposant au sens strict sur des bases tribalistes (Nragbé Kragbé a mobilisé essentiellement des gens de sa tribu guébié) ; mais la manière dont le pouvoir l'a réprimé rend dès lors crédibles ses ambitions affichées : celles de mobiliser l'ensemble de l'ethnie bété, voire de l'Ouest ivoirien, à la fois contre ce pouvoir et contre tous ceux qui bénéficient de son appui dans cette région, c'est-à-dire les « étrangers » (Dioula, Baoulé, etc.). L'autochtonie récusée par le pouvoir devient donc le fer de lance de l'ethnicité.

Davantage que les divers problèmes agni pris en charge par le pouvoir qui les enferment et les règlent, semble-t-il, dans l'intimité du monde akan (Houphouët, par exemple, va à plusieurs reprises proposer la réconciliation aux gens du Sanwi, quitte à faire valoir l'immanquable conservatisme de royaumes anciens à l'intérieur d'un jeune Etat républicain), la question bété s'amplifie sous la forme d'un « tribalisme » qui paraît vouloir saper les bases de l'Etat ivoirien. Aux stéréotypes coloniaux (sauvages, querelleurs, etc.) dont les Bété étaient déjà affublés, s'ajoutent, comme pour les résumer et faire comprendre qu'il s'agit là d'une prédisposition culturelle, les qualificatifs de « subversifs » ou de « révolutionnaires ». Rien de très politique ou de très sérieux là-dedans, semble dire le pouvoir, sinon la marque de quelques comportements archaïques qui sied mal à un Etat résolument moderne. Mais tandis que très officiellement le pouvoir prétend en déjouer les ressorts en nommant par exemple quelques ressortissants bété à des postes ministériels, il ne cesse de s'en servir comme d'une échappatoire à ses propres dilemmes et ritualise le « tribalisme bété » en prenant le risque de s'y trouver véritablement confronté.

Un événement récent illustre assez bien le procédé. En 1982, alors que s'accumulent les revendications chez les enseignants et les étudiants et que la succession d'Houphouët suscite déjà de subtiles manœuvres chez les prétendants, survient une agitation universitaire (manifestations, grèves) provoquée par l'interdiction subite d'une conférence. Au milieu des troubles, trois

noms surgissent, ceux de trois enseignants d'origine bété [24]. Très vite la rumeur se répand que le régime est menacé par un « complot bété » à ce point tenace que des officiers supérieurs de l'armée et des cadres d'origine bété paraissent à la télévision (en compagnie d'Houphouët lui-même) pour tout à la fois déclarer nulle et non avenue la thèse d'un tel complot, leur soutien intangible au chef de l'Etat et proposer des réunions entre responsables bété pour qu'au nom de l'unité nationale et du PDCI de telles accusations tribalistes ne puissent se reproduire.

Dans cette affaire, le pouvoir a gagné sur tous les tableaux. Non seulement il a réussi à juguler les revendications universitaires, mais aussi à déplacer les rivalités qui sévissaient en son sein sur une menace qui, par le fait qu'elle était à la fois crédible et fictive ne pouvait que renforcer la position d'Houphouët. Mais dans l'ordre de la représentation ethnique, il n'a fait qu'amplifier la question bété ; en dépit de leur dénégation du complot, les militaires et cadres bété, en se présentant comme les porte-parole de leur ethnie, l'ont rendu sinon réel, du moins tout à fait pensable : s'ils ont énoncé leur fidélité au régime, ils ont également provoqué un débat « entre soi », comme si « le soi », l'ethnie, devait surveiller ses égarements éventuels.

⁂

Il convient pour conclure de dégager quelques points forts de cette rapide histoire de la vie publique et politique en Côte-d'Ivoire. Au préalable nous devons rappeler que le récit proposé a pour toile de fond l'économie de plantation et son évolution, et que la question ethnique, dont nous avons vu le cadre d'établissement par l'analyse généalogique, ne s'y trouve en première loge que parce qu'elle est au croisement du socio-économique et du politique ; en ce lieu où l'Etat colonial et la société civile ivoirienne en procès communiquent dans « un malentendu productif », cristallisant les différenciations régionales où, plus tard, fort des transformations survenues dans la société ivoirienne, l'Etat ivoirien assoit sa souveraineté en y ajoutant des sédimentations supplé-

mentaires (notamment par son apparente « baoulisation »).

Dans l'écheveau des créations institutionnelles et des événements politiques il ressort trois acteurs principaux. La tentation est grande de les appeler d'entrée de jeu « ethniques » puisqu'ils se dénomment baoulé, bété, agni ; mais ce serait prendre pour des entités substantielles des « sujets » qui se positionnent, comme on l'a vu, dans le cours de l'histoire ivoirienne et les uns par rapport aux autres. Il faut en réalité les replacer sur cette toile de fond qu'est l'économie de plantation. Tout d'abord elle explique assez bien pourquoi les gens du Nord (Malinké, Sénoufo) jouent un rôle très secondaire (à la limite ne sont-ils parfois que spectateurs) sur une scène qui se déroule en zone forestière ivoirienne. Certes l'imagerie coloniale les a plutôt favorisés (bons commerçants, bons agriculteurs) mais ils sont demeurés quelque peu excentrés (notamment les Sénoufo) par rapport aux divers enjeux de l'économie de plantation. S'ils ont participé à la vie publique et politique du pays (au sein du SAA, du PDCI), les gens du Nord paraissent avoir joué le rôle d'une force d'appoint ou de tiers dans des clivages qui intéressaient essentiellement les gens du Sud. Aujourd'hui encore, bien que très présents dans la vie économique et dans l'appareil d'Etat (surtout dans l'armée), ils occupent une position ambivalente, à la fois plus ou moins extérieure à cet univers ivoirien dont l'histoire s'est faite autour de la zone forestière, et toujours susceptible de pouvoir peser sur son destin, si au bout du compte les contradictions y devenaient trop fortes.

Comme on l'a vu, les Agni occupent par contraste une place de tout premier plan ; ils ont été les interlocuteurs privilégiés des Français dans le processus de constitution de la colonie ivoirienne et la région du Sud-Est symbolise (contre l'évidence historique) le point de départ de la mise en valeur coloniale et du développement de l'économie de plantation. Leur image s'est toutefois construite sur un mode également ambigu : reconnus par le pouvoir colonial pour leurs « aptitudes » économique, culturelle et scolaire, les Agni lui sont apparus également « rétifs », capables de résistance et

de duplicité (l'expérience du premier exode des gens du Sanwi en Gold Coast dès avant la Première Guerre mondiale y a sans doute contribué). On est en général assez tenté d'expliquer cette représentation par l'origine et l'organisation sociale des Agni : présence de royaumes, d'aristocraties, ancienneté des relations avec les Européens. S'il y a bien là des éléments de référence qui pèseront dans la construction de l'ethnicité agni, ces caractéristiques ne sont pas les meilleures explications de la position spécifique des gens du Sud-Est dans la société ivoirienne au regard de « l'avantage » qu'ils ont eu de bénéficier les premiers de l'infrastructure coloniale et des migrations rurales ; cet « avantage » permet de comprendre notamment l'émergence rapide de grands planteurs dont beaucoup ne furent pas des « aristocrates », mais des gens du commun, voire des descendants de captifs [25]. Il s'est maintenu pendant une vingtaine d'années, permettant au monde agni d'apparaître provisoirement comme le dépositaire d'une conscience nationale avant la lettre (à travers l'UFOCI et l'ADIACI), mais il est devenu au bout du compte un handicap. En effet, dès les années 1930, le bénéfice qu'ils tirent de la main-d'œuvre allogène (Baoulé, Dioula, gens de l'Ouest), les planteurs agni le payent d'une contrepartie, celle qui consiste en une première phase à leur céder l'usage de la terre (voire à la vendre) et à donner ainsi aux migrants les moyens de devenir à leur tour planteurs. La région du Sud-Est inaugure de la sorte un système de relations entre autochtones et allochtones qui se généralisera par la suite à l'ensemble de la zone forestière. Mais ce système qui comporte l'inconvénient d'une dépossession foncière est ensuite progressivement dénoncé par des originaires et des intellectuels agni qui, s'appuyant sur les droits coutumiers (droit éminent du souverain, non-aliénation de la terre) se sont efforcés de codifier et de restreindre les relations avec les étrangers (Rougerie, 1954, Dupié, 1957), démarche qui s'est appuyée comme pour la rendre plus crédible sur le coutumier agni de Villamur et Delafosse établi en 1904 [26]. L'ADIACI comme le PPCI se sont ainsi faits les porte-parole de ces revendications ; mais du même coup

l'image qui semblait faire des Agni la pointe du progrès en Côte-d'Ivoire (l'intitulé du PPCI en témoigne) s'est flétrie en traditionalisme et conservatisme.

Sur le fond de défense de l'autochtonie, l'univers agni s'est en quelque sorte replié sur lui-même perdant ainsi l'avance et le leadership qu'il détenait auparavant au profit d'une conscience particulariste (d'où les tentatives de sécession de certains royaumes et le fait que le PPCI n'a jamais pu être autre chose que le ferment de cette conscience). Le recul a été d'autant plus important que dans le même temps où la défense de l'autochtonie et des traditions se formulait, de nouveaux pôles d'économie de plantation sont apparus en pays baoulé et dans l'ouest ivoirien. La création du SAA est étroitement liée à cette extension de l'économie de plantation et, bien que ce syndicat en appelle à tous les planteurs, il se défie de toute idéologie d'autochtonie préférant voir dans la zone forestière un territoire ouvert à tous (préfigurant en cela un véritable « mythe de la frontière », celle de l'Ouest).

Les gens de l'Ouest et surtout les Bété (l'éthnonyme ayant pu être utilisé d'une manière extensive) représentent à la fois le symétrique et l'inverse des Agni. Si ceux-ci ont cumulé presque par excès les avantages, ceux-là n'ont cessé de subir les disqualifications et brimades de l'Etat colonial et n'ont participé à l'extension de l'économie de plantation qu'en étant pris dans un système de relations autochtones/allochtones qui, sans leur avoir permis de dépasser le stade de la petite exploitation, leur pose au bout du compte les mêmes problèmes de terre et de main-d'œuvre. Plus tardivement venus à l'économie de plantation, les gens de l'Ouest, et d'abord du Centre-Ouest, ont développé à leur tour, mais avec un certain décalage, une idéologie d'autochtonie similaire à celle des gens du Sud-Est, idéologie qui s'est notamment exprimée chez les Bété dans l'opposition du MSA et du RDA. Mais tandis que le problème agni a trouvé, au moins sur ce terrain, quelques règlements juridiques avant l'indépendance, la question de l'autochtonie à l'Ouest interpelle directement l'Etat ivoirien qui n'a cessé de vanter l'efficacité et les mérites

du libéralisme foncier contre toute prérogative laissée aux patrimoines ancestraux. Ainsi cette question est-elle plus explicitement politique puisqu'à travers la défense de l'autochtonie c'est l'étroite liaison entre l'Etat ivoirien et la forme générale de l'économie de plantation qui est contestée.

La position des Baoulé se distingue nettement de la situation des Agni et des Bété en ce qu'elle désigne une place qui n'a cessé de s'agrandir, structurant la société ivoirienne et déterminant largement la logique des relations qui se sont établies et cristallisées entre les différents acteurs. Comme on l'a vu, le système de référence colonial a en quelque sorte sous-estimé l'ethnicité baoulé qui a donné lieu moins à des stéréotypes qu'à des jugements de circonstance. En fait, ces jugements qui trahissent sans doute une certaine gêne dans l'accommodation du regard colonial, ont correspondu à la situation quelque peu originale du pays baoulé ; moins favorisé sur le plan écologique que les régions du Sud-Est et de l'Ouest (seules ses franges forestières sont favorables aux cultures pérennes), mais jouant un rôle d'intermédiaire entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest (notamment au plan du commerce et de la production vivrière), le pays baoulé s'est trouvé moins bien ciblé que d'autres régions dans le projet de mise en valeur coloniale et a pu reconvertir son économie et ses activités dans les interstices qu'il lui laissait (jouant tout à la fois de la production vivrière, du négoce et des migrations).

A lui seul il symbolise fort bien le processus d'autonomie de l'économie de plantation et de la société civile ivoirienne face aux contraintes de l'Etat colonial. L'aspect multiforme de l'univers baoulé (auquel s'ajoute son poids démographique, en gros le 1/5 de la population ivoirienne) en a fait tout à la fois l'axe géographique autour duquel s'est déplacé le foyer dominant de l'économie de plantation et la figure ethnique par rapport à laquelle les autres étaient contraintes de se définir : dès les années 20, de nombreux Baoulé s'installent chez leurs « cousins » agni pour s'adonner à l'arboriculture et forgent les contours initiaux des migrations de travail et de colonisation « allochtones ». L'idéologie d'autoch-

tonie qui émerge plus tard en pays agni s'adresse tout particulièrement à ces voisins encombrants qui, pour être issus d'une même « famille culturelle », n'en sont pas moins des étrangers. Les rapports à plaisanterie mais aussi de défiance qui codifiaient leur lointaine origine commune changent de ton : les défenseurs de la souveraineté des royaumes protestent contre l'envahissement de la plèbe baoulé. A nouveau, dans les années 30, et tandis que se développe dans leur région la caféiculture, les Baoulé commencent à migrer vers l'Ouest et y deviennent, à l'instar des Dioula, Sénoufo, Voltaïques, des allochtones. Le mouvement ne cessera de s'amplifier dans les décennies suivantes gagnant notamment toute la zone sous-peuplée du Sud-Ouest.

L'intéressant, dans le cas baoulé, réside dans ce polymorphisme fonctionnel par lequel les populations du Centre ivoirien se sont forgé une place d'autochtones (le pays baoulé avec ses activités diversifiées) et d'allochtones essaimant dans toute la zone forestière (y compris en milieu urbain). En cela les Baoulé ont-ils eu une vocation éminemment nationale ; en cela également ont-ils produit autant l'ethnicité des autres que la leur. Par cet éclairage on comprend dès lors les enjeux de la vie politique ivoirienne après la guerre. Au-delà des conflits idéologiques, le SAA et le PDCI ont traduit politiquement cette position du monde baoulé ; position d'autant plus forte que, contre les défenseurs de l'autochtonie, elle a l'appui de ceux qui pratiquent les migrations et l' « allochtonie » (principalement les Dioula). Et, au-delà des jugements et critiques qui peuvent être portés sur Houphouët et sa politique, il faut lui reconnaître cette qualité toute machiavélienne d'avoir pratiqué d'abord le réalisme, d'avoir su s'appuyer sur l'expansion de l'économie de plantation et sur le phénomène majeur qui l'accompagne : les migrations inter-rurales, notamment celles du monde baoulé. L'Etat ivoirien s'est forgé et consolidé sur cette croissance qui n'est ni miracle, ni mirage, mais tout simplement un réel entrevu dans les années 40 par Latrille et Houphouët et qui n'a cessé de prendre corps et de structurer la société ivoirienne.

Toutefois, si l'on peut considérer que la force d'Houphouët fut et reste à la mesure de ce réalisme, que ses stratégies de pouvoir n'ont pu finalement réussir que parce qu'elles s'appuyaient sur un processus généré de manière autonome par les conditions locales de l'économie de plantation, l'Etat ivoirien, lui, s'est chargé des marques que l'histoire a laissées sur le plan régional et ethnique. Loin de lui être extérieures, comme s'il s'agissait de phénomènes traditionnels freinant sa marche vers la modernité, ces marques nous paraissent constitutives de l'Etat ivoirien. Initiées par l'Etat colonial, elles ont « travaillé » la société civile ivoirienne et provoqué des situations inédites, telle que cette place du monde baoulé à l'avant-garde de l'économie de plantation. L'ethnicité est le produit de ce chassé-croisé où, passant de l'Etat colonial à la société ivoirienne, elle inscrit finalement ses contours et ses significations au cœur de l'Etat ivoirien, au point de faire croire que celui-ci est le simple instrument d'une domination baoulé (ou plus largement akan).

Houphouët-Boigny, à la veille de sa succession, s'efforce d'apaiser les rancœurs et proclame haut et fort la réconciliation et l'unité nationale. Mais si les marques de l'histoire paraissent peu ou prou s'effacer du côté agni, la résolution de la « question bété » semble plus incertaine. Disqualifiés depuis l'époque coloniale, ces gens de l'Ouest continuent régulièrement de jouer le rôle de « trouble-fête » ; rôle largement utilisé par le pouvoir et qui, par le fait même d'être répétitif, ritualisé, interpelle l'Etat ivoirien non seulement sur son régime mais sur ses fondements idéologiques et, pour tout dire, ethnographiques. La critique du pouvoir passe par une révision de ses représentations culturelles qui s'enracinent dans le « travail ethnographique » de l'Etat colonial. Ainsi une certaine intelligentsia bété a récemment entrepris de réhabiliter culturellement leur univers traditionnel, de faire apparaître des savoirs et des valeurs que le regard et l'appréciation des autres auraient totalement ignorés ou fondamentalement déformés. Mais, autant que la réhabilitation culturelle, le problème de l'origine constitue pour les tenants de cette révision un enjeu majeur. Considérés depuis les travaux de Delafosse

comme étant plus ou moins originaires du Liberia, les Bété (mais aussi l'ensemble Krou) avaient au moins ce point commun avec les Akan (originaires du « Ghana ») de ne pouvoir revendiquer aucune lointaine autochtonie.

La version inédite de l'origine des Bété, proposée par T. Gauze (1969 et 1982) et très rapidement acceptée par les chercheurs ivoiriens [7], vient donc à point pour dévoiler enfin une identité jusqu'alors déformée. L'origine magwe (reliant les Bété à la quasi-totalité des groupes de l'Ouest forestier) en fait les héritiers de la plus ancienne vague de peuplement connue non seulement de cette région mais bel et bien du territoire ivoirien lui-même. Repoussés ensuite par les migrants originaires du Nord et surtout de l'Est, soumis par les colonisateurs puis par l'Etat ivoirien à un traitement de défaveur, ces peuples se verraient accorder par le biais de l'ethnographie sa place enfin véritable. Ainsi l'idéologie d'autochtonie, loin d'être simplement une attitude réactive face aux planteurs allogènes, s'étaye sur ce fond de rénovation de la tradition et devient simultanément politique en donnant « droit » aux gens de l'Ouest de peser sur le destin national. Nouvel avatar de la cristallisation ethnique par laquelle les identités socioculturelles prennent sens à la mesure des transformations de la société civile et rappellent dans le même temps à l'Etat à quoi il est tenu par leur histoire commune.

NOTES

1. A paraître dans les *Cahiers ORSTOM Sciences humaines*, XX, 1, 1985, et, en allemand, dans les Actes du symposium franco-allemand sur les *Perspectives anthropologiques nouvelles sur l'histoire africaine* (Francfort, mai 1984).
2. La diversité ethnique aurait même constitué un facteur d'unification autour d'Houphouët-Boigny, personnage charismatique transcendant les divisions ethniques (Zolberg, 1964).
3. Voir par exemple : Zolberg, 1964 ; Lewis, 1970 ; Cohen, 1971 ; Bakary, 1984.
4. Voir l'Atlas de Côte-d'Ivoire, 1979 ; les recueils des informations de Tety Gauze par C.H. Perrot, 1969 et L. Gbagbo, 1982 ; Loucou, 1984.
5. Dans les analyses, l'Etat ivoirien bénéficie d'un double héritage : il n'aurait pu se constituer sans la préexistence de

l'Etat colonial territorialisé ; ensuite les conditions dans lesquelles s'est faite la décolonisation (« l'indépendance octroyée ») en ont fait le continuateur des orientations générales de la politique coloniale.
6. Voir par exemple Campbell, 1982. On voit bien par ailleurs dans la littérature ethnographique récente, notamment celle des chercheurs ivoiriens, cette démarche qui consiste à remonter le plus loin possible dans le temps « traditionnel » pour expliquer les formes contemporaines de l'ethnicité. Voir notamment : Wondji, 1975 ; Memel-Fote, 1976 ; Gbagbo *in* Tety Gauze, 1982 ; Loucou, 1984. K. N'Guessan, 1984 insiste plus particulièrement sur l'origine récente (coloniale et post-coloniale) du « tribalisme » en Côte-d'Ivoire.
7. Voir la discussion récente dans Copans, 1982 et Amselle (éditeur), 1985 concernant la Côte-d'Ivoire : voir les premières notations sur le sujet par Meillassoux, 1974 et Terray, 1969 sur les cas gouro et dida. Plus récemment, voir Weiskell, 1976 ; Dozon, 1985 ; Verdeaux, 1981 et Chauveau, 1985 sur les cas baoulé, bété et aïzi.
8. Mais nous verrons que celle-ci fut la première à raisonner en termes de « grandes familles ethniques » et que les grandes configurations savantes récemment élaborées pour faire pièce à l'arbitraire colonial demeurent très proches du canevas colonial.
9. Notons à ce propos que la méthode généalogique que nous appliquons à la reconstitution historique des configurations ethniques est en outre congruente avec le principe, également d'ordre généalogique, qui fonde la nature de ces configurations : filiation et apparentement dans le temps des configurations ethniques successives pour la première ; dans l'espace pour le second. Il faut rappeler qu'étymologiquement « généalogie » vient du terme grec *genos* qui signifie « race » et non du terme, également grec, *genêsis*, « naissance » ou « formation ». Il serait intéressant de poursuivre les implications de cette distinction (ou confusion) sémantique dans les représentations populaires ou savantes en matière d'ethnie — qui dérive du terme signifiant « peuple ».
10. Nous nous sommes inspirés de la notion de « raison graphique » utilisée par J. Bazin et A. Bensa pour traduire le titre de l'ouvrage de J. Goody, 1979.
11. La carte 6 indique cependant que la glose prit le pas sur l'innovation et suscita des erreurs ou des confusions de localisation vis-à-vis des cartes antérieures.
12. C'est un fait cependant qu'une minorité de colonisateurs et d'administrateurs ne partagea pas cette vision simplificatrice (même à propos des peuples de l'ouest forestier réputés les plus sauvages ; voir par exemple d'Ollone, 1901), ce qui ne les empêcha pas d'accomplir scrupuleusement leur mission. Il n'en est que plus intéressant de réviser les analyses schématiques et moralistes courantes sur l'anthropologie des colonisateurs.
13. La notion « d'énoncé performatif » utilisée par la philosophie analytique rend compte du même processus.
14. Le terme de *working misunderstanding* est emprunté par J.F. Baré à P. Bohannan et M. Sahlins.
15. Nous n'abordons pas ici, parce que cela est inutile à

notre propos, la question de l'hétérogénéité de l'Etat colonial. Nous envisageons celui-ci en tant que dispositif et non en tant que sujet historique prédonné. Cela explique également que nous employions le terme de « légitimation de fait » dans un sens non normatif qui n'exclut pas, bien sûr, la contestation des sujets soumis par le droit et la violence de l'Etat.

16. A cet égard les indications précédentes de Brévié et de Reste sont très significatives lorsqu'ils insistent pour que le recueil des coutumes ne soit pas une entrave à leur évolution.

17. L'UFOCI quant à elle se maintiendra plus longtemps.

18. Le Comité indigène du Cercle de l'Indénié, créé à Abengourou en 1936, était dirigé par des commerçants et des grands planteurs proches de la famille royale du Ndénié. Son but était aussi « ouvertement politique » (Kipre, 1975).

19. Dès 1932, Houphouët-Boigny avait écrit un article : « On nous a trop volé » (défendant les intérêts des planteurs indigènes) qui avait frappé les esprits. Il était alors en poste à Abengourou, comme médecin, il avait épousé la fille du chef agni de cette région pionnière de la cacaoculture, le Ndénié. Au début de la guerre, il se comprenait parmi la cinquantaine de planteurs africains possédant 25 ha d'un seul tenant qui pouvaient bénéficier d'une prime assortie de cette condition (Houphouët-Boigny *in* Damas, 1965).

20. A la suite des pressions des organismes internationaux (notamment de la Conférence Internationale du Travail) hostiles au « travail forcé », il fut installé en 1930 diverses mesures visant à camoufler le régime des prestations. Celle du rachat volontaire des prestations en nature ou en argent fut effectivement appliquée : très vite la plus grande partie du Sud-Est cacaoyer choisit de se libérer ainsi du travail forcé. Mais là comme ailleurs, un grand arbitraire régnait en matière d'obligations coloniales. Ce n'est qu'à partir de 1945 que les contraintes extérieures sur l'emploi de la force de travail commencèrent à se lever véritablement et, très vite, totalement (abrogation du Code de l'Indigénat en 1946).

21. C'est un trait permanent de l'économie de plantation villageoise en Côte-d'Ivoire (et sans doute ailleurs en Afrique occidentale) d'ignorer le phénomène latifundiaire. En Côte-d'Ivoire (où pourtant les exploitations sont de taille moyenne plus élevée qu'au Ghana voisin et où la part relative des grandes plantations est plus forte : Gastellu, 1980) le poids foncier des grands planteurs n'est pas déterminant même s'il n'est pas négligeable localement. Cela est sans doute lié au fait que les rapports de production et la « technicité » ne sont pas sensiblement différents chez les « grands planteurs » et la masse des planteurs moyens qui fournissent la plus grande partie de la production (Gastellu et Affou Yappi, 1982 ; Chauveau et Dozon, 1985).

22. Peu après la création du SAA se forma également, en juin 1946, un Syndicat des Planteurs et Eleveurs Africains de la Côte-d'Ivoire, regroupant des éléments hostiles au SAA dont précisément Kouamé Binzème et des planteurs, commerçants et transporteurs du Sud-Est agni. L'expérience ne fut guère concluante (Amon D'Aby, 1951).

23. Houphouët-Boigny reprenait en l'occurrence l'idée et le terme de la haute administration locale et du colonat privé qui, déjà immédiatement après la guerre, critiquaient la lourdeur du fardeau fiscal imposé au Territoire de la Côte-d'Ivoire pour financer le gouvernement général situé au Sénégal.

24. Laurent Gbagbo était l'un d'eux. Voir son récit des événements : Gbagbo, 1983.

25. Contrairement à ce qui en est souvent dit selon une tentation évolutionniste latente qui fait de la « bourgeoisie foncière » agni (et akan en général) l'héritière de l'aristocratie traditionnelle.

26. Parallèlement se développe une offensive contre le principe de l'héritage matrilinéaire (par le neveu maternel) considéré comme un obstacle à une saine gestion du patrimoine familial qui devrait privilégier la transmission aux fils des plantations qu'ils ont concouru à mettre en valeur. N'insistons pas ici sur certaines contradictions d'une telle interprétation mais sur le fait qu'en dernière analyse cette contestation interne au monde akan (par des intellectuels urbanisés et notamment par des chrétiens) ne va pas à l'encontre du principal objectif d'alors : assurer la maîtrise foncière à l'encontre des allochtones par une réforme interne de la « tradition ».

27. Entre-temps les chercheurs, essentiellement européens, travaillant dans l'Ouest et le Sud-Ouest (notamment A. Schwartz) avaient souligné l'hétérogénéité de l'origine du peuplement krou et l'existence d'une importante ligne de migration nord-sud.

OUVRAGES CITÉS DANS LE TEXTE

AMIN (S.), 1967, *Le développement du capitalisme en Côte-d'Ivoire*. Paris, Ed. de Minuit.

AMON D'ABY, 1951, *La Côte-d'Ivoire dans la cité africaine*. Paris, Larose.

AMONDJI (M.), 1984, *L'envers d'une légende*. Paris, Karthala.

AMSELLE (J.L.) et M'BOKOLO (E.), éditeurs, 1985. *Au cœur de l'ethnie*. Paris, La Découverte.

Atlas de Côte-d'Ivoire, 1979, Abidjan, Institut de Géographie tropicale et ORSTOM.

BAKARY (T.), 1984, « Elite transformation and political succession » in *The Political Economy of Ivory Coast*, I.W. ZARTMAN et C. DELGADO, ed. Praeger Publishers, New York.

BARE (J.F.), 1985, *Le malentendu pacifique*. Paris, Hachette.

BAULIN (J.), 1982, *La politique intérieure d'Houphouët-Boigny*. Paris, Ed. Eurofor-Presse.

CAMPBELL (B.), 1982, *L'Etat post-colonial en Côte-d'Ivoire*. Paris, EHESS, Document de travail n° 6.

CHAUVEAU (J.P.), 1985, « La part baule. Essai de reconstitution des effectifs de la population baule depuis la période coloniale. Réflexions sur la prise en compte de l'ethnie en matière de démographie historique ». *Entretiens de Malher*. Paris, Société de Démographie Historique.

CHAUVEAU (J.P.) et DOZON (J.), 1985, « Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte-d'Ivoire », *Cahiers ORSTOM Sciences Humaines*, n° Anthropologie et histoire, XXI, 1, 63-80.

COHEN (M.), 1971, « Urban policy and the decline of the machine : cross ethnic politics in the Ivory Coast », *IVth Annual Meeting of the African Studies Association*, Denver.

COPANS (J.), 1982, *Mode de production, formation sociale ou ethnie : les silences d'une anthropologie marxiste*. Paris, EHESS, Document de travail n° 4.

DAMAS (M.), 1965, *Rapport n° 11348 sur les incidents survenus en Côte-d'Ivoire*. Abidjan, Assemblée nationale, 3 tomes.

DELAFOSSE (M.), 1904, *Vocabulaires comparatifs de plus de soixante langues ou dialectes parlés à la Côte-d'Ivoire et dans les régions limitrophes*. Paris, Leroux.

DIABATE (H.), 1975, *La marche sur Grand-Bassam*, Abidjan, Dakar, Nouvelles Editions africaines.

DOZON (J.P.), 1985, *La société bété. Côte-d'Ivoire*. Paris, ORSTOM-Karthala.

DUPIRE (M.), 1957, *Planteurs autochtones et étrangers en basse Côte-d'Ivoire orientale*. Etudes éburnéennes, VIII.

FAURE (Y.A.) et MEDARD (J.F.), éditeurs, 1982, *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*. Paris, Karthala.

FRECHOU (H.), 1955, « Les plantations européennes en Côte-d'Ivoire », *Cahiers d'Outre-Mer*, 29.

GASTELLU (J.M.), 1980, *Les plantations de cacao au Ghana* (rapport de mission). Abidjan, ORSTOM, Centre de Petit-Bassam.

GASTELLU (J.M.) et AFFOU YAPI (S.), 1982, « Un mythe à décomposer : la « bourgeoisie de planteurs », *in* FAURE (Y.A.) et MEDARD (J.F.), *op. cit. supra*.

GBAGBO (L.), 1982, Préface à TETY GAUZE, 1982, *op. cit. infra*.

GBAGBO (L.), 1982 b, *Côte-d'Ivoire. Economie et société à la veille de l'Indépendance (1940-1960)*. Paris, L'Harmattan.

GBAGBO (L.), 1983, *Pour une alternative démocratique*. Paris, L'Harmattan.

GOODY (J.), 1979, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*. Paris, Editions de Minuit.

GUENA (Y.), 1962, *Historique de la Communauté*. Paris, Arthème Fayard.

KIPRE (P.), 1975, *Les villes coloniales de la Côte-d'Ivoire. Economie et Société (1893-1940)*.

LEWIS (B.), 1970, *The transporters association of the Ivory Coast. Ethnicity, occupational specialization and national integration*. Evanston, Northwestern Univ., 2 volumes.

LOUCOU (J.N.), 1976, « Les premières élections de 1945 en Côte-d'Ivoire », *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I (histoire), IV.

LOUCOU (J.N.), 1977, « Aux origines du parti démocratique de la Côte-d'Ivoire », *Annales de l'Université d'Abidjan* série I (histoire), V.

LOUCOU (J.N.), 1984, *Histoire de la Côte-d'Ivoire, I. La formation des peuples*. Abidjan, CEDA.

LOUCOU (J.N.), 1984 b, « Du bon usage des traditions orales ». *Afrique-Histoire*, Dakar, n° 11.

MEILLASSOUX (C.), 1974, *Anthropologie économique des Gouro de Côte-d'Ivoire*. Paris-La Haye, Mouton.

MEMEL-FOTE (H.), 1976, « Diversité et unité de la Côte-d'Ivoire dans l'histoire précoloniale », *Godo-Godo, Bulletin de l'Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie africaines.* Abidjan, n° 1, octobre.
MERTON (R.), 1965, *Eléments de théorie et de méthode sociologique.* Paris, Plon.
N'GUESSAN (K.), 1982-83, « Tribalisme en Côte-d'Ivoire : mythe et réalité », *Kasa bya kasa. Revue ivoirienne d'anthropologie et de sociologie.* Abidjan, n° 2.
OLLONE (Cap. d'), 1901, *De la Côte-d'Ivoire à la Guinée. Mission Hostains-d'Ollone 1898-1900.* Paris, Hachette.
RAULIN (H.), 1957, *Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et Daloa.* Mission d'étude des groupements immigrés en Côte-d'Ivoire, fascicule 3, ORSTOM.
RESTE (Gouv.), 1937, Préface aux *Coutumiers juridiques de la Côte-d'Ivoire.* Abidjan.
ROUGERIE (G.), 1954, *Les pays agni du Sud-Est de la Côte-d'Ivoire forestière. Essai de géographie humaine.* Abidjan, Etudes éburnéennes. VI.
TERRAY (E.), 1969, *L'organisation sociale des Dida de Côte-d'Ivoire.* Annales de l'Université d'Abidjan, série F (Ethnosociologie), I, 2.
TETY GAUZE (A.L.), 1969, « Contribution à l'histoire du peuplement de la Côte-d'Ivoire », *Annales de l'Université d'Abidjan,* série F (Ethnosociologie), I, 1.
TETY GAUZE (A.L.), 1982, « Histoire des Magwe. Contribution à la connaissance des peuples de la Côte-d'Ivoire occidentale. Godo-Godo », *Revue de l'Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie africaines,* Abidjan, n° spécial.
VERDEAUX (F.), 1981, *L'Aïzi pluriel. Chronique d'une ethnie lagunaire de Côte-d'Ivoire.* Paris, EHESS.
VILLAMUR (R.) et DELAFOSSE (M.), 1904, *Les coutumes agni.* Paris, Challamel.
WEISKEL (T.C.), 1976, « L'histoire socio-économique des peuples baule : problèmes et perspectives de recherche », *Cahiers d'Etudes africaines,* 61-62, XVI (1-2).
WONDJI (C.), 1975, « Le peuple et son histoire », *Godo-Godo, Bulletin de l'Institut d'Histoire, d'Art et d'Archéologie Africaines,* Abidjan, n° 1, octobre.
ZOLBERG (A.), 1964, *One Party Government,* Princeton University Press.

SOURCES UTILISÉES POUR LES CARTES ETHNIQUES

1. *Milieu du XIXe siècle*

BOUET-WILLAUMEZ (G.), 1848, *Commerce et traite des Noirs aux Côtes occidentales d'Afrique.* Paris, Imprimerie nationale.
BOWDICH (T.E.), 1819, *Mission from Cape Coast to Ashantee...* London, J. Murray.
FLEURIOT DE LANGLE (Vice amiral), 1873, « Croisières à la Côte d'Afrique », *Le Tour du monde,* XXVI, 2e trimestre.
HECQUART (H.), 1853, *Voyages sur la Côte et dans l'intérieur de l'Afrique Occidentale.* Imprimerie de Bénard et Cie.
KERHALET (C.P. de), 1858, *Manuel de la navigation à la Côte occidentale d'Afrique.* Paris, Imprimerie administrative de Paul Dupont.
Service hydrographique de la Marine, 1866-1867, *Côte-d'Ivoire et Côte de l'Or.* Cartothèque des Archives nationales d'Outre-Mer.

2. *Première moitié des années 1890*

BINGER (Cap.), 1892, *Du Niger au Golfe de Guinée.* Paris, Hachette, 2 tomes.
BRETIGNERE S.d, « Carte de la Côte-d'Ivoire dressée d'après les documents de M.A. Verdier... », in *Aux temps héroïques de la Côte-d'Ivoire.* Paris.
MARCHAND (Cap.), 1893, « Carte de la mission Marchand », supplément au *Bulletin du Comité de l'Afrique française,* octobre.
POBEGUIN (H.), 1892, 1893, 1894, *Cartes de Grand Lahou et Ouossou.*

3. *Années 1890 (ouest)*

Société française d'exploration africaine, s.d., *Cartes de la Côte-d'Ivoire d'après les travaux de MM. Binger, Marchand, Pobeguin, Spicq.* Paris.

4. DELAFOSSE (M.), 1904, « Cartes linguistique de la Côte-d'Ivoire et des pays limitrophes », in *Vocabulaires comparatifs de plus de soixante langues...* Paris, E. Leroux.

5. *Années 1910 (ouest)*

Archives nationales de Côte-d'Ivoire, du Sénégal et de la France d'Outre-Mer (Adam, Metz, Noiré).

ANGOULEVANT (G.), 1916, *La pacification de la Côte-d'Ivoire*. Paris, Larose.

Guide du commerce et de la colonisation à la Côte-d'Ivoire, 1910, Paris, Office colonial.

6. Gouvernement général de l'AOF, 1922, *Atlas des cartes administratives et ethnographiques des colonies de l'AOF*, sous la direction du Ct. E. DE MARTONNE, Paris, Forest.

7. République de la Côte-d'Ivoire, 1960, *Inventaire économique et social 1947-1958*, Abidjan.

8. *Atlas de Côte-d'Ivoire*, 1979, cartes des groupes culturels et ethniques, IGT-ORSTOM, Abidjan.